



GARRIGOU TP CARRIÈRES

S.A.S.U. au capital de 150 000 €

Siège social : "La Forêt" - 24250 GROLEJAC

Tél : 05 53 28 11 17 - Fax : 05 53 28 49 52

Carrière de Sarlat: Avenue du Périgord - 24200 SARLAT-LA-CANEDA

Tél : 05 53 59 05 55 - Fax : 05 53 28 39 54

e-mail : comptabilite@sasgarrigou.fr

SIRET (carrière de SARLAT) : 342 486 933 00050 - APE 0812 Z

Département de DORDOGNE (24)

Commune de SARLAT-LA-CANÉDA

Lieu-dit « Les Raysses »

Exploitation d'une carrière de roche massive et de ses installations annexes :

Projet de RENOUVELLEMENT et d'EXTENSION

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

2^{ème} PARTIE

DESCRIPTION TECHNIQUE PROCÉDÉS DE FABRICATION



Dossier réalisé en collaboration avec le bureau d'études

SOL HYDRO ENVIRONNEMENT

Z.A.E. La Font Pinquet - 13 rue Alphée mazières - 24000 PERIGUEUX

Tél : 05 53 45 53 20 - Contact : she@she.fr - www.she.fr

DEUXIÈME PARTIE

DESCRIPTION TECHNIQUE – PROCÉDÉS DE FABRICATION

Sommaire

	Page
I. PRÉAMBULE.....	7
II. SYNTHÈSE ET CHIFFRES-CLÉS	8
III. LOCALISATION	9
IV. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES ACTIVITÉS.....	12
IV.1 Nature des activités	12
IV.2 Volumes et productions	12
<i>IV.2.1. Organisation générale et répartition des volumes et tonnages</i>	<i>12</i>
<i>IV.2.2. Volumes et tonnages totaux de matériaux à extraire et à accueillir sur la durée de la demande.....</i>	<i>12</i>
<i>IV.2.3. Productions</i>	<i>13</i>
IV.3 Durée de l'autorisation sollicitée	14
IV.4 Personnel	14
IV.5 Matériel	15
IV.6 Rythmes et horaires de fonctionnement	15
V. PRÉSENTATION DU SITE.....	16
V.1 Le site dans sa configuration actuelle	16
V.2 Le projet d'extension.....	16
VI. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION DE CARRIÈRE.....	19
VI.1 Le gisement.....	19
<i>VI.1.1. Contexte géologique</i>	<i>19</i>
<i>VI.1.2. Nature - Qualité.....</i>	<i>20</i>
<i>VI.1.3. Géométrie du gisement exploitable.....</i>	<i>20</i>
VI.2 Principe d'exploitation du gisement.....	20
<i>VI.2.1. Travaux préalables.....</i>	<i>20</i>
<i>VI.2.2. Défrichage.....</i>	<i>20</i>
<i>VI.2.3. Décapage de la découverte</i>	<i>21</i>
<i>VI.2.4. Travaux d'extraction – Tirs de mine</i>	<i>21</i>
<i>VI.2.5. Purge.....</i>	<i>22</i>
<i>VI.2.6. Transfert des matériaux</i>	<i>22</i>
VI.3 Phasage prévisionnel des travaux d'exploitation.....	22
<i>VI.3.1. Description</i>	<i>22</i>
<i>VI.3.2. Quantités et répartition des matériaux à extraire par phase.....</i>	<i>24</i>
VI.4 Plan de gestion des déchets inertes et des terres non polluées.....	24
<i>VI.4.1. Cadre réglementaire</i>	<i>24</i>
<i>VI.4.2. Déchets d'extraction résultant du fonctionnement de cette carrière.....</i>	<i>24</i>
VII. ACTIVITÉS DE TRAITEMENT DES MATERIAUX	25
VII.1 Matériel	25

VII.2 Emplacement	26
VII.3 Rythmes de fonctionnement	26
VIII. ACTIVITE FUTURE DE BROYAGE, TRI ET TRANSIT DE DECHETS VEGETAUX	27
VIII.1 Objectif	27
VIII.2 Emplacement, matériel et organisation.....	27
VIII.2.1. Localisation - Accès	27
VIII.2.2. Aménagements et matériel mis en œuvre	27
VIII.2.3. Fonctionnement - Organisation	28
VIII.2.4. Nature, quantités et volumes concernés	28
VIII.2.5. Rubriques ICPE concernées par cette future activité.....	29
IX. ACCUEIL DE DECHETS INERTES EXTÉRIEURS	30
IX.1 Contexte	30
IX.2 Nature des déchets admissibles.....	30
IX.3 Quantités et emplacements des déchets inertes accueillis.....	31
IX.3.1. Situation actuelle.....	31
IX.3.2. Dans le cadre du projet.....	31
IX.4 Procédure d'admission et de contrôle	33
X. CIRCULATION ET TRANSPORT	35
X.1 Accès	35
X.2 Circulation interne	35
X.3 Transport des matériaux	36
X.3.1. Evacuation des produits finis	36
X.3.2. Acheminement des matériaux inertes accueillis sur le site	36
X.3.3. Transport lié à la future activité d'accueil, broyage, tri et transit de déchets végétaux.....	36
XI. NATURE, VOLUMES, DESTINATION ET CONDITIONS DE STOCKAGE DES PRODUITS ET MATIÈRES TRANSITANT PAR LE SITE.....	36
XI.1 Matières premières et produits entrants	36
XI.1.1. Matière première : gisement de roche massive calcaire	36
XI.1.2. Carburants - Huiles - Autres produits.....	36
XI.1.3. Déchets inertes d'origine extérieure.....	37
XI.1.4. Déchets végétaux (projet)	37
XI.2 Produits élaborés (produits sortants)	38
XI.2.1. Granulats.....	38
XI.2.2. Broyats de bois (projet)	38
XI.3 Matériaux en transit (négoce)	38
XI.4 Déchets produits par les activités du site.....	38
XII. ÉQUIPEMENTS CONNEXES - RÉSEAUX.....	41
XII.1 Locaux	41
XII.2 Aires de stationnement	41
XII.3 Stockage et distribution de carburant.....	43
XII.4 Alimentation électrique – Réseaux associés	43
XII.5 Téléphone – Communication interne	43
XII.6 Circuits et gestion des eaux.....	43
XII.6.1. Alimentation en eau potable.....	43
XII.6.2. Assainissement eaux usées.....	44
XII.6.3. Aire de lavage des engins.....	44
XII.6.4. Dispositif de lavage des roues des camions de transport	44
XII.6.5. Abattage des poussières et arrosages.....	44

XII.6.6. Réserve incendie	45
XII.6.7. Gestion des eaux pluviales	45

Figures

Figure 1 : Plan de localisation – Echelle 1/25 000.....	10
Figure 2 : Plan parcellaire – Echelle 1/2 500.....	11
Figure 3 : Plan des abords	17
Figure 4 : Plan topographique d'ensemble – Echelle 1/1 250	18
Figure 5 : Coupe topographique schématique.....	19
Figure 6 : Aspect du front de taille à l'affleurement	19
Figure 7 : Groupe mobile de broyage de végétaux (exemple de matériel).....	28
Figure 8 : Emplacements actuels et futurs des zones d'accueil des matériaux inertes d'origine extérieure	34
Figure 9 : Vues sur l'entrée du site.....	35
Figure 10 : Locaux du site	41
Figure 11 : Plan de détail des infrastructures	42
Figure 12 : Nettoyeur de roues.....	44

Tableaux

Tableau 1 : Synthèse et chiffres-clés	8
Tableau 2 : Synthèse des surfaces concernées par la demande.....	9
Tableau 3 : Synthèse des volumes de matériaux à extraire et à accueillir sur la durée du projet	13
Tableau 4 : Productions actuelles et prévisionnelles de matériaux issus du gisement	13
Tableau 5 : Production maximale prévisionnelle de matériaux recyclés à partir de déchets inertes de chantier ..	14
Tableau 6 : Horaires des activités	15
Tableau 7 : Descriptif du phasage prévisionnel.....	23
Tableau 8 : Quantités et répartition des matériaux à extraire par phase	24
Tableau 9 : Groupes mobiles de concassage et de criblage.....	25
Tableau 10 : Rubriques ICPE concernées par le projet de d'accueil, broyage, tri et transit de déchets végétaux	29
Tableau 11 : Catégories et caractéristiques des déchets inertes admissibles	30
Tableau 12 : Quantités de matériaux inertes extérieurs accueillis depuis le début de l'activité	31
Tableau 13 : Quantités, répartition et destination des déchets inertes accueillis	32
Tableau 14 : Quantités prévisionnelles de déchets inertes remblayés sur ce site de Sarlat-la-Canéda	32
Tableau 15 : Récapitulatif des produits entrants	37
Tableau 16 : Synthèse des déchets générés par l'activité	40
Tableau 17 : Consommation d'eau potable du site	43

Annexes

ANNEXE 1 : Plans de phasage prévisionnel de l'exploitation

ANNEXE 2 : Plan de gestion des déchets inertes et des terres non polluées (mise à jour)

DEUXIÈME PARTIE

DESCRIPTION TECHNIQUE – PROCÉDÉS DE FABRICATION

I. PRÉAMBULE

La **S.A.S.U. GARRIGOU TP CARRIÈRES** exploite une carrière de roche massive et ses installations de traitement associées, sur la commune de Sarlat-La-Canéda, en Dordogne.

Ce gisement est exploité depuis plus d'une cinquantaine d'années.

Les matériaux produits depuis ce site sont des granulats calcaires concassés couvrant les principales granulométries en usage dans les travaux publics.

L'autorisation actuelle arrivant prochainement à échéance, le 20 octobre 2027, l'Entreprise souhaite renouveler cette autorisation d'exploitation.

Par ailleurs, le gisement disponible dans le périmètre autorisé étant en grande partie exploité, l'entreprise envisage d'étendre l'exploitation de façon à disposer de nouvelles ressources.

Le principe général d'exploitation actuel sera conservé, en conservant l'activité d'accueil de matériaux inertes d'origine extérieure, qui participent à la remise en état du site par remblaiement.

La mise en place d'une activité complémentaire de valorisation de déchets végétaux est par ailleurs projetée, pour répondre à un besoin avéré dans cette filière.

Ceci permettra de poursuivre les activités sur ce site au cours des 30 prochaines années.

II. SYNTHÈSE ET CHIFFRES-CLÉS

Nature des activités		Exploitation d'une carrière de roche massive calcaire et activités connexes	
Durée sollicitée (renouvellement)		30 ans, y compris travaux de remise en état final	
Surfaces		Périmètre de l'autorisation actuelle (renouvellement) : 4 ha 17 a 11 ca Périmètre de la demande d'extension : <u>3 ha 99 a 33 ca</u> Périmètre total de la demande d'autorisation : 8 ha 16 a 44 ca dont Périmètre d'Exploitation carrière rub. 2510 : env. 3,8 ha	
Nature et destination des matériaux :		<ul style="list-style-type: none"> Granulats calcaires de diverses granulométries et enrochements destinés aux travaux publics Destination géographique : principalement locale, dans un rayon d'une cinquantaine de km 	
Volumes totaux à extraire sur 30 ans :		* Découverte : 34 000 m ³ * Gisement brut : 1 650 000 m ³	
Répartition des tonnages et volumes du gisement		* Granulats : 1 500 000 m ³ en place, soit 3 000 000 tonnes * Stériles : 150 000 m ³ en place	
Accueil, tri et transit de matériaux inertes extérieurs		Quantité totale prévisionnelle à accueillir sur 30 ans : 1 245 000 m ³ maximum dont : <ul style="list-style-type: none"> 600 000 m³ valorisés par recyclage (maxi 20 000 m³/an, soit 40 000 t/an) 390 000 m³ conservés sur le site en tant que matériau de remblai 255 000 m³ dirigés vers la carrière de Nabirat comme matériau de remblai 	
Production annuelle	Matériaux calcaires :	Autorisation actuelle : <ul style="list-style-type: none"> Moyenne : 80 000 tonnes/an Maximum : 100 000 tonnes/an 	Projet : inchangé : <ul style="list-style-type: none"> Moyenne : 80 000 tonnes/an Maximum : 100 000 tonnes/an
	Matériaux inertes recyclés :	-	Projet : <ul style="list-style-type: none"> Maximum : 40 000 tonnes/an
Principe d'exploitation du gisement		<ul style="list-style-type: none"> Décapage de la découverte par engins mécaniques Extraction des matériaux par tirs de mine Traitement des matériaux par groupes mobiles de concassage et de criblage de puissance totale installée maximale : <div style="display: flex; justify-content: space-between; width: 100%;"> <u>Autorisation actuelle</u> : 228 kW <u>Projet</u> : 800 kW </div> 	
Base minimale des travaux d'extraction		<u>Autorisation actuelle</u> : <ul style="list-style-type: none"> 124 m NGF 	<u>Projet</u> : <ul style="list-style-type: none"> 128 m NGF
Classement ICPE (activités classables)		<u>Autorisation actuelle</u> : Rubrique 2510.1 (Exploitation de carrière) : Autorisation Rubrique 2515.1.a (Installations de traitement des matériaux) : Enregistrement Rubrique 1435.2 (Distribution de carburant) : Déclaration <u>Projet</u> : Rubrique 2794.2 (Broyage de déchets végétaux non dangereux) : Déclaration Rubrique 2716.2 (Transit, regroupement, tri de déchets non dangereux non inertes) : Déclaration	

Tableau 1 : Synthèse et chiffres-clés

III. LOCALISATION

Cette exploitation de carrière se situe en partie sud-est du territoire communal de Sarlat-la-Canéda, lieu-dit *Les Raysses*. Elle se trouve à une distance d'environ 2 km au sud du centre-ville.

L'accès est aménagé depuis la RD 704, qui longe la bordure Sud du périmètre du site.

Le détail et les caractéristiques des parcelles concernées par le périmètre actuel du site, dont le renouvellement est sollicité, et de son projet d'extension, ainsi que ses coordonnées géographiques, font l'objet du § V page 12 et de l'annexe 4 de la 1ère partie « *Présentation du demandeur – Plans réglementaires* » de ce dossier.

Les surfaces concernées sont les suivantes :

	ACTUEL (renouvellement)	PROJET (extension)	TOTAL
Périmètre total de l'autorisation :	4 ha 17 a 11 ca	3 ha 99 a 33 ca	8 ha 16 a 44 ca
Dont périmètre d'exploitation carrière (rubrique 2510) :	0,4 ha	3,4 ha	3,8 ha

Tableau 2 : Synthèse des surfaces concernées par la demande

L'accès est aménagé depuis la RD 704, qui longe la bordure Sud du périmètre du site.

Les caractéristiques de ces accès et des itinéraires de transport, qui ne seront pas modifiés, sont détaillés dans l'étude d'impact du dossier.

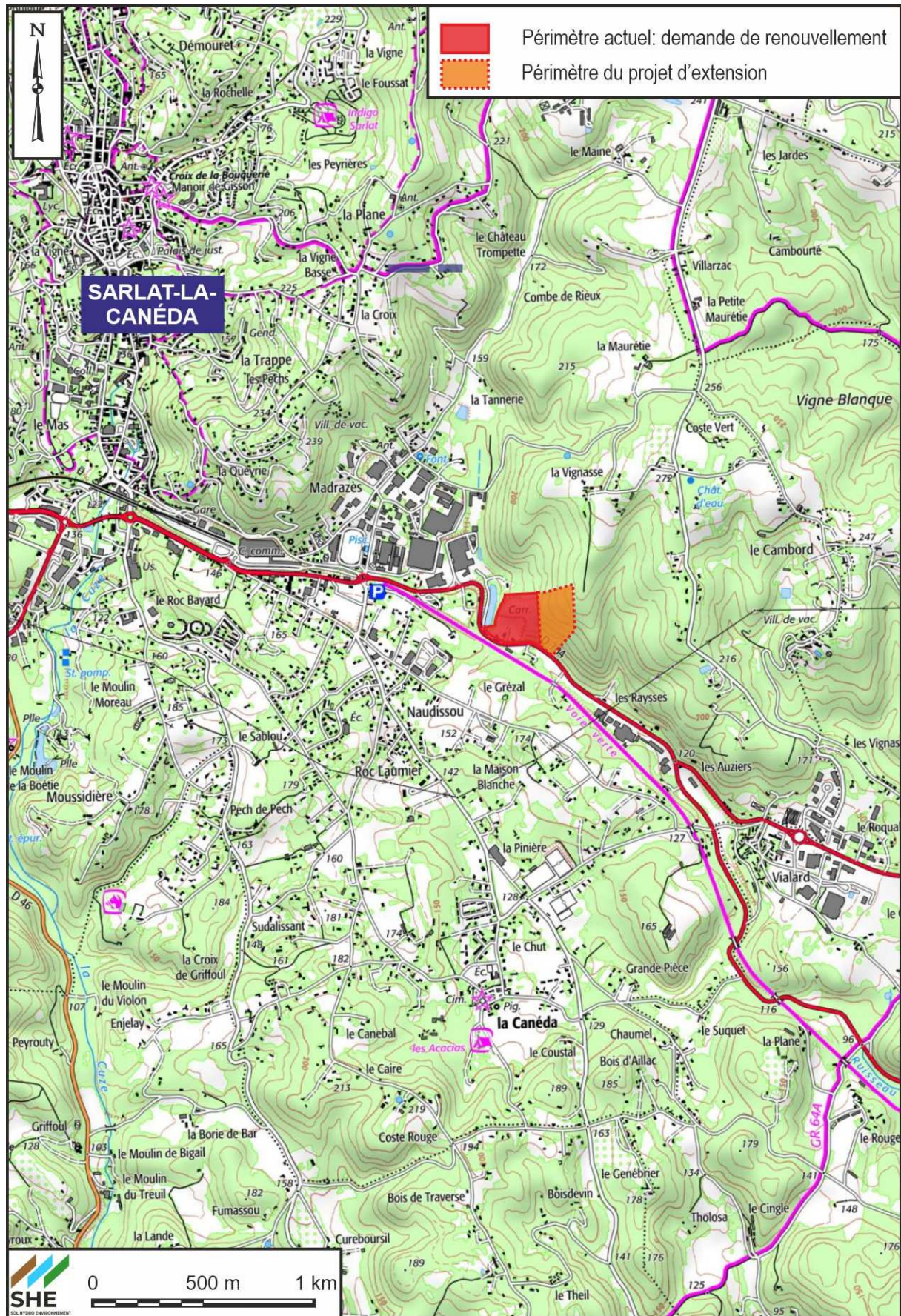
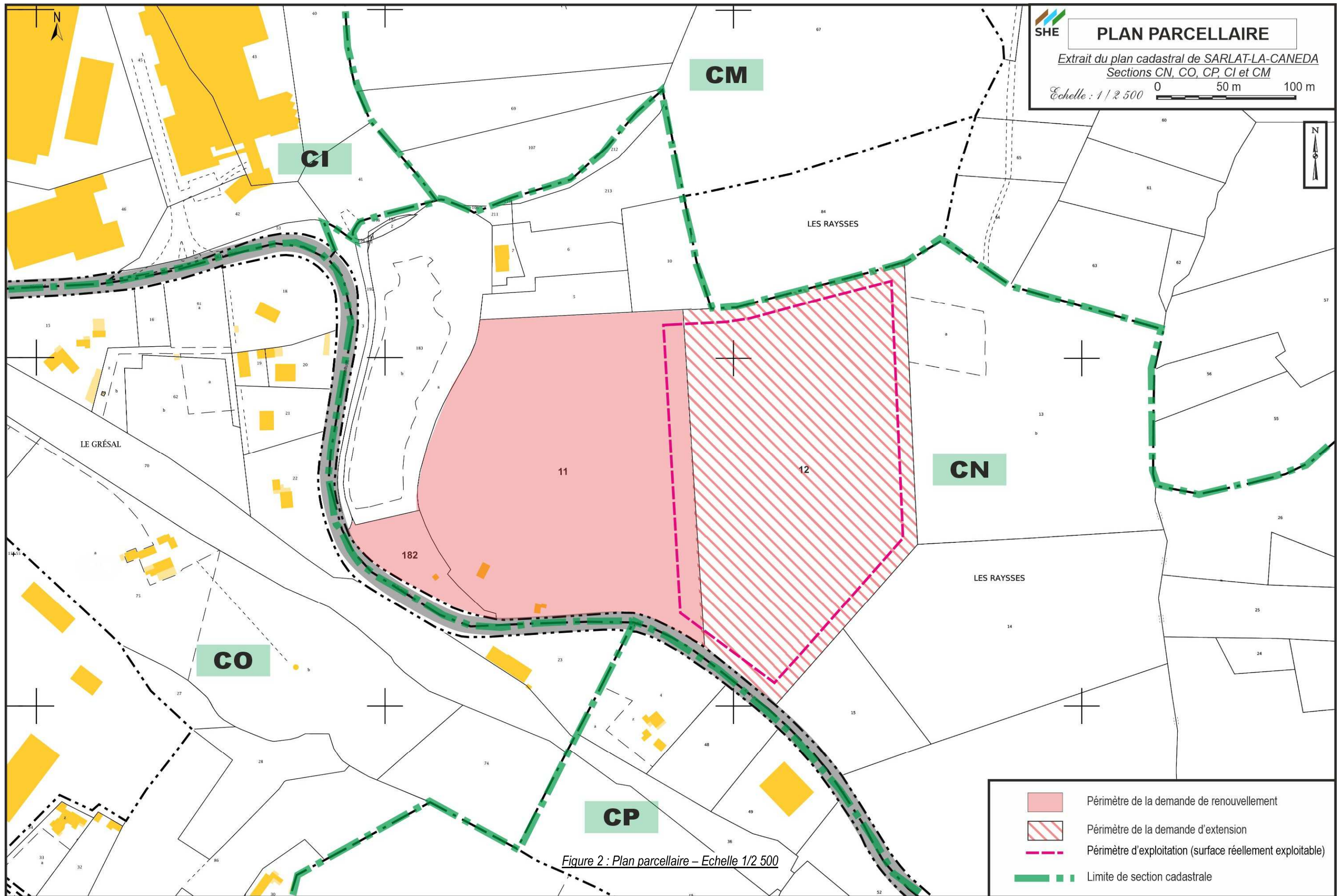


Figure 1 : Plan de localisation – Echelle 1/25 000



IV. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES ACTIVITÉS

IV.1 Nature des activités

Les activités exercées par la SASU GARRIGOU TP CARRIERES sur ce site de Sarlat-La-Canéda reposent sur :

- l'exploitation d'une carrière de roche massive calcaire par extraction à ciel ouvert,
- le traitement des matériaux extraits par groupes mobiles de broyage-concassage-criblage à sec, permettant la production de granulats concassés ;
- l'accueil et le tri de matériaux inertes d'origine extérieure pour recyclage ou mise en remblai ;
- des activités avec équipements connexes associés (stockage et transit de matériaux, infrastructures...).

Le projet faisant l'objet de ce dossier porte sur la poursuite de ces activités sur 30 ans, avec extension du périmètre, de façon à disposer de nouvelles ressources pour les années à venir.

Il inclut également une activité de broyage et transit de déchets végétaux sur une plateforme dédiée.

Ces activités sont décrites dans les chapitres suivants de cette 2^{ème} partie.

Les rubriques de la nomenclature des ICPE auxquelles elles se rattachent sont présentées au § VIII page 19 de la 1^{ère} partie de ce dossier de demande d'autorisation.

IV.2 Volumes et productions

Les données présentées ci-après tiennent compte de l'état d'avancement actuel du site et du programme d'exploitation tel que prévu dans le cadre de ce projet.

IV.2.1. Organisation générale et répartition des volumes et tonnages

Les travaux d'exploitation de ce gisement conduisent à la production :

- de matériaux de découverte (terre végétale), entièrement conservés sur le site pour une réutilisation comme matériaux de remblai en couche finale pour la remise en état ;
- de stériles d'exploitation (purgés) et de stériles de production, conservés en vue d'être utilisés comme remblais pour les travaux de remise en état ;
- de matériaux calcaires valorisés sous forme de granulats commercialisés.

L'accueil de matériaux inertes issus de chantiers extérieurs, autorisé et effectif depuis 2012, vient en complément.

Une activité de négoce de matériaux (granulats) est également en place sur ce site.

IV.2.2. Volumes et tonnages totaux de matériaux à extraire et à accueillir sur la durée de la demande

Sur la durée totale de l'autorisation sollicitée, soit 30 ans, les quantités de matériaux à extraire et à accueillir sont synthétisés dans le tableau ci-après.

Le détail des volumes de matériaux par phases quinquennales sur la durée de l'autorisation sollicitée, à savoir 30 ans, est présenté dans le Tableau 8 p.24.

NATURE	VOLUMES TOTAUX (maximum)	DESTINATION		
		Transit	Remblaiement pour remise en état du site	Produits commercialisés (maximum)
Découverte (terre végétale et roche altérée)	34 000 m ³	-	34 000 m ³	-
Stériles d'exploitation et de production	150 000 m ³	-	150 000 m ³	-
Calcaire valorisé	1 500 000 m ³	-	-	1 500 000 m ³ soit 3 000 000 t
TOTAL GISEMENT	1 684 000 m³	-	184 000 m³	1 500 000 m³ soit 3 000 000 t
Déchets INERTES de chantiers extérieurs à accueillir (tri, transit, recyclage ou remblai)	1 245 000 m ³	255 000 m ³	390 000 m ³	600 000 m ³ soit 1 200 000 t
	TOTAL	255 000 m ³	574 000 m ³	2 100 000 m ³ soit 4 200 000 t

Tableau 3 : Synthèse des volumes de matériaux à extraire et à accueillir sur la durée du projet

IV.2.3. Productions

IV.2.3.1. Production de matériaux calcaires issus du gisement

La production maximale actuellement autorisée est de 100 000 tonnes/an de produits finis. Les productions réalisées ces dernières années sont indiquées dans le Tableau 4 ci-après.

Il n'est pas prévu de modifier les niveaux de production actuellement autorisés dans le cadre du projet.

A noter que les productions relativement faibles de ces dernières années sont dues à l'amenuisement des réserves du gisement dans l'emprise autorisée, qui ont conduit à réduire volontairement les prélèvements sur ce site, et au développement des autres activités de la Société.

Production maximale actuellement autorisée	Production réelle des dernières années				Productions prévisionnelles :
	2021	2022	2023	2024	
100 000 t/an	28 249 t	29 249 t	28 700 t	32 590 t	Moyenne : 80 000 t/an Maximale : 100 000 t/an (inchangée)

Tableau 4 : Productions actuelles et prévisionnelles de matériaux issus du gisement

IV.2.3.2. Production de matériaux recyclés issus de déchets inertes de chantier

Dans le cadre du projet, l'activité d'accueil de déchets inertes de chantiers permettra la valorisation d'une partie des matériaux accueillis en tant que granulats recyclés (Cf. § IX p.30). La production prévisionnelle de granulats recyclés, qui viendra en complément de la production des matériaux élaborés à partir du gisement, est la suivante :

Production prévisionnelle de matériaux recyclés à partir de déchets inertes de chantier :	40 000 t/an maximum
---	---------------------

Tableau 5 : Production maximale prévisionnelle de matériaux recyclés à partir de déchets inertes de chantier

IV.3 Durée de l'autorisation sollicitée

Cette demande d'autorisation porte sur une **durée de 30 ans** à compter de l'obtention de l'autorisation sollicitée.

Cette durée est cohérente avec les réserves du gisement et la production prévisionnelle de l'exploitation. Elle permet également d'intégrer la phase de remise en état finale du site après l'achèvement de l'exploitation.

IV.4 Personnel

L'effectif total de la Société GARRIGOU TP CARRIÈRES s'élève aujourd'hui à 48 personnes (donnée fin 2024), partagées entre les diverses activités de la société.

Le personnel qui est affecté à cette exploitation de cette carrière de Sarlat-la-Canéda représente une équipe permanente de 10 personnes actuellement, réparties ainsi :

- 1 chef de carrière
- 1 agent pont-bascule
- 1 opérateur groupe mobile
- 4 conducteurs d'engins
- 3 chauffeurs de camions de livraison

L'encadrement administratif et technique représente plusieurs équivalents temps-plein au niveau du siège de la Société.

Sous-traitance :

Sur cette carrière, l'entreprise a régulièrement recours à de la sous-traitance, pour certaines opérations et interventions telles que :

- Les opérations de tirs de mine (forage et minage) ;
- bucheronnage (préalable aux opérations de découverte),
- interventions électriques,
- certaines opérations de maintenance, d'entretien, d'aménagement et de réaménagement ;
- Fourniture matières premières et consommables ;
- Prestations d'étude, géomètre, suivi règlementaire.

IV.5 Matériel

Les équipements et le matériel de la SAS GARRIGOU TP CARRIÈRES affectés aux travaux d'exploitation de cette carrière de Sarlat-La-Canéda sont les suivants :

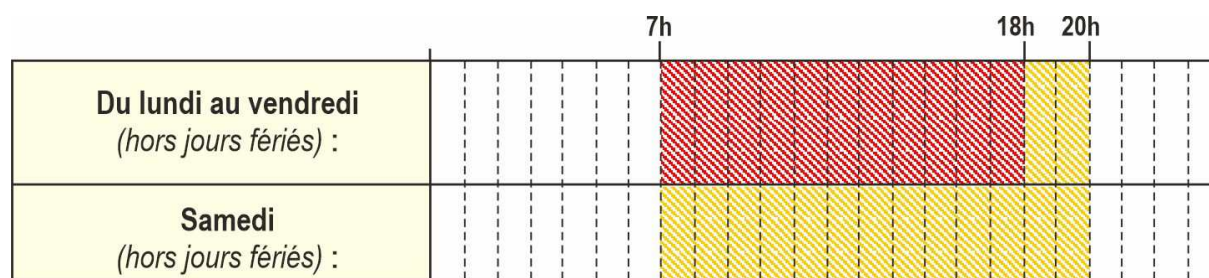
- Matériel roulant :
 - 1 pelle mécanique
 - 1 chargeur
 - 3 camions de transport
- Matériel complémentaire lors des campagnes de production (concassage-criblage) :
 - 1 pelle mécanique
 - 2 chargeurs
 - 2 tombereaux,
 - 1 bull (occasionnellement).
 - Groupe mobile de concassage
 - Groupe mobile de criblage
- Equipements connexes :
 - Ensemble de locaux et d'équipements connexes (bureaux, locaux personnel, locaux techniques, ponts-bascules...).
- Matériel mobile complémentaire (projet), présent par campagne selon les besoins :
 - Groupe mobile de broyage de végétaux

Les caractéristiques et conditions d'utilisation de ces matériels et équipements sont présentés dans les chapitres suivants.

IV.6 Rythmes et horaires de fonctionnement

Les activités du site sont exercées en semaine, hors dimanches et jours fériés. Le samedi, seules peuvent avoir lieu des activités occasionnelles, principalement de maintenance.

Les horaires de ces activités, qui ne seront pas modifiés dans le cadre de ce projet, sont présentées dans le tableau suivant.



Activité permanente



Activité exercée de façon occasionnelle, en cas de besoin

Tableau 6 : Horaires des activités

V. PRÉSENTATION DU SITE

V.1 Le site dans sa configuration actuelle

- Cf. Figure 4 p.18

Le périmètre de l'autorisation couvre actuellement une surface totale de 4 ha 17 a 11ca, qui s'organise de la façon suivante :

- **Accès :**

L'accès à la carrière est unique. Il s'effectue à partir de la RD704, par l'intermédiaire respectivement d'un dégagement à droite, et d'un tourne-à-gauche.

- **Installations et infrastructures :**

Les infrastructures se regroupent en partie sud du site. Elles comprennent des locaux à usage de bureaux, des bâtiments techniques et des espaces de stockage.

Le stockage des matériaux est réalisé sur la plateforme centrale du site, issue de travaux d'extraction et de remblaiement aujourd'hui achevés. Elle se situe vers la cote 136 m NGF.

A noter que l'installation fixe de traitement des matériaux qui était précédemment en place a été démontée en février 2024. L'activité est depuis réalisée par campagnes, à l'aide de groupes mobiles (Cf. § VII p.25).

- **Exploitation de carrière :**

Les travaux d'exploitation de carrière sont aujourd'hui réalisés en partie Nord-Est du site. Le carreau, situé vers la cote 138 m NGF, est bordé par un front de taille partagé en paliers, et dont la partie supérieure se situe vers la cote 165 m NGF.

V.2 Le projet d'extension

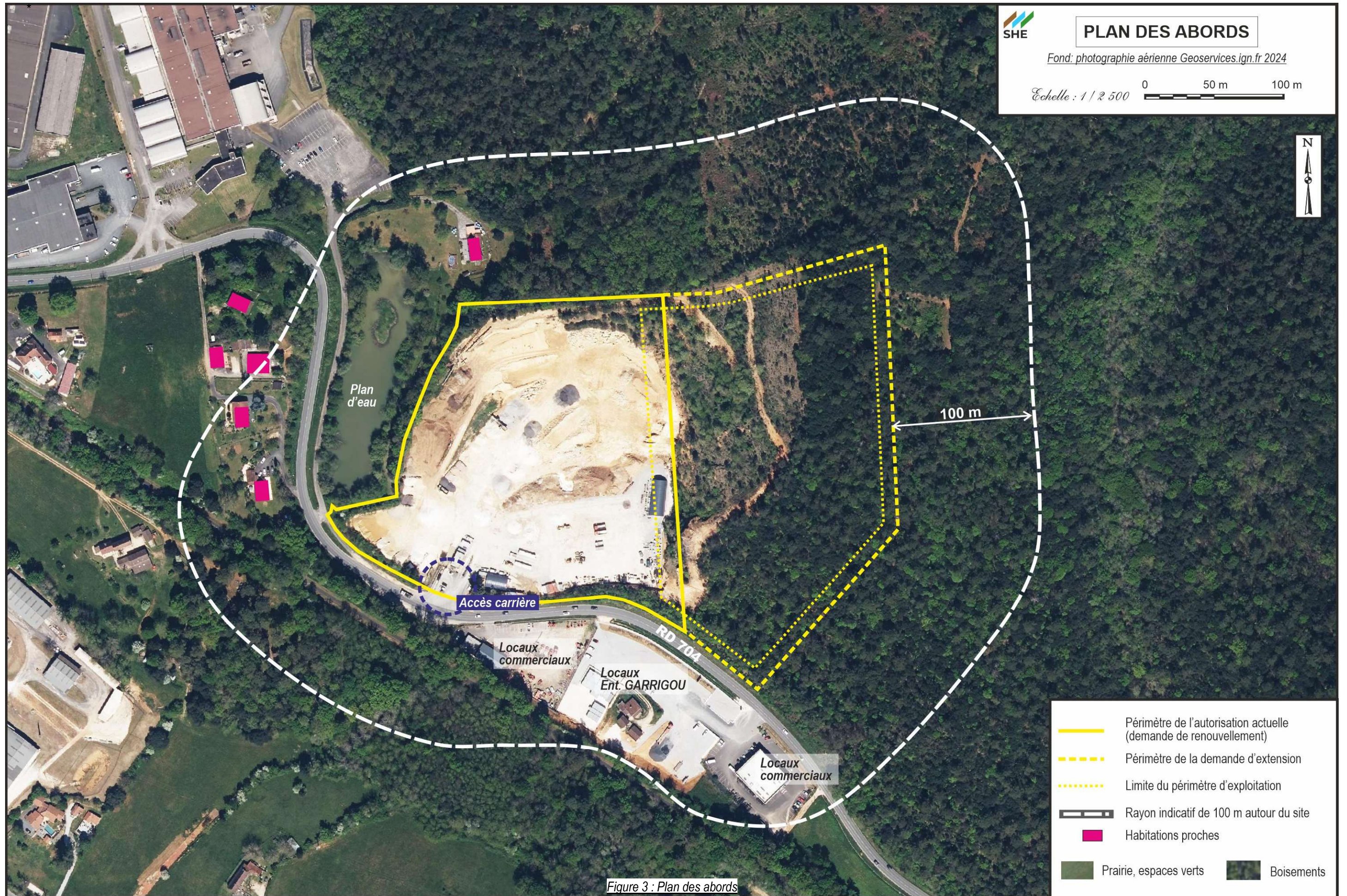
Le projet a comme objectif de pérenniser l'activité du site pour les 30 prochaines années en mettant à disposition de nouvelles réserves.

Ce projet porte sur :

- le **renouvellement de l'autorisation sur 30 ans** ;
- une **extension** du périmètre dans le prolongement Est de la zone d'extraction actuelle. La **surface exploitable** dans le cadre de ce projet représente un total d'environ **3,8 ha**.

Le principe général d'exploitation ainsi que le niveau de production ne seront pas modifiés dans le cadre de ce projet.

D'autre part, l'**accueil de matériaux inertes d'origine extérieure** sera poursuivi, pour répondre à des besoins avérés en matière de stockage des déchets inertes issus de chantiers. Ce point est développé au § IX p.30.



PLAN DES ABORDS

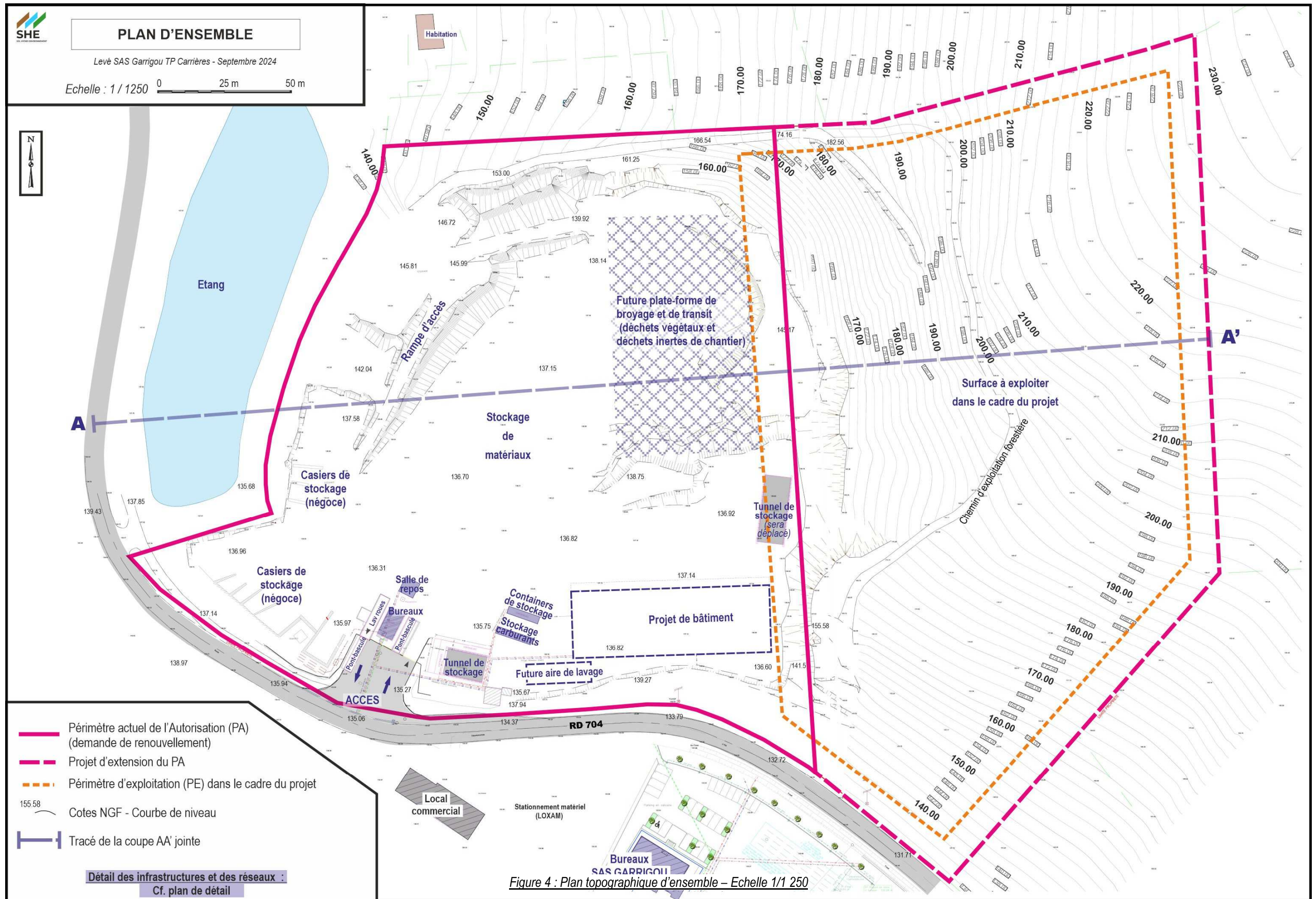
Fond: photographie aérienne Geoservices.ign.fr 2024

Echelle : 1 / 2 500 0 50 m 100 m



- Périmètre de l'autorisation actuelle (demande de renouvellement)
- - - Périmètre de la demande d'extension
- . . . Limite du périmètre d'exploitation
- Rayon indicatif de 100 m autour du site
- Habitations proches
- Prairie, espaces verts
- Boisements

Figure 3 : Plan des abords



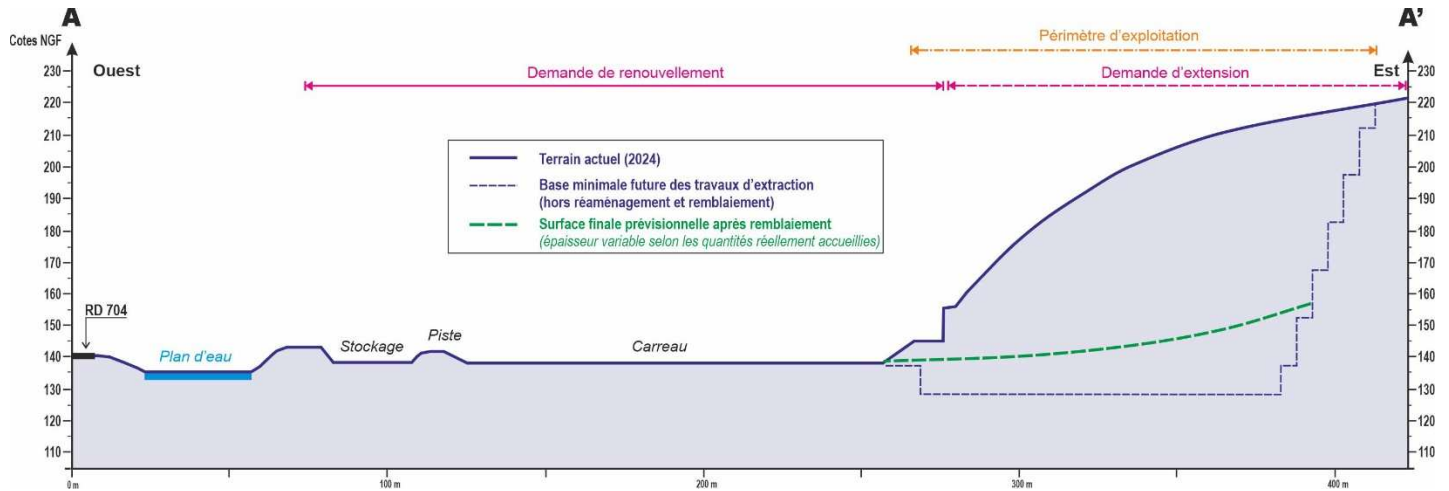


Figure 5 : Coupe topographique schématique

VI. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION DE CARRIÈRE

VI.1 Le gisement

VI.1.1. Contexte géologique

Le gisement exploité sur ce site depuis une cinquantaine d'années concerne une roche massive calcaire datée du Crétacé supérieur, étages du Coniacien et du Santonien. Il s'agit de calcaires gréseux bioclastiques jaunes, qui représentent dans le secteur un ensemble de plusieurs dizaines de mètres d'épaisseur.

La découverte est représentée par une fine couche de terre végétale, de l'ordre de 20 cm, qui coiffe une couche d'altération superficielle de l'ordre de 1 m en moyenne.

A l'affleurement, les fronts de taille montrent localement quelques axes de fracturation, qui se traduisent par des zones altérées à remplissage argileux.



Figure 6 : Aspect du front de taille à l'affleurement

VI.1.2. Nature - Qualité

La découverte, ainsi que les stériles issus de l'exploitation et du traitement des matériaux par les installations sont conservés sur le site, et utilisés en tant que matériaux de remblai pour la remise en état du site. Ils représentent environ 10% du gisement.

Les calcaires valorisés permettent la production de granulats couvrant les principales granulométries en usage dans les travaux publics.

VI.1.3. Géométrie du gisement exploitable

Les caractéristiques et la structure du gisement, associées à la prise en compte des contraintes topographiques et environnementales développées dans l'étude d'impact, ont conduit au programme d'exploitation présenté aux paragraphes suivants et par les plans de phasage associés.

En synthèse, les caractéristiques du gisement à exploiter sont les suivantes :

- Périmètre d'exploitation : 3,8 ha
- Base minimale des travaux d'extraction : 128 m NGF
- Cote du terrain naturel périphérique : 227 m NGF maximum
- Hauteur maximale dépilée : 100 m

VI.2 Principe d'exploitation du gisement

Ce projet porte sur une extension des travaux d'exploitation dans le prolongement de la zone d'exploitation actuelle.

Le principe général d'exploitation ne sera pas modifié par rapport au principe actuel.

Ce principe d'exploitation, dont le phasage prévisionnel fait l'objet du § VI.3 page 22 et suivantes, repose sur les opérations décrites ci-après. Le matériel mis en œuvre a été présenté au § IV.5 p.15.

VI.2.1. Travaux préalables

Le déroulement des travaux d'exploitation s'effectuera selon le nouveau phasage prévisionnel décrit au § VI.3 p.22.

La mise en exploitation de la surface d'extension débutera par la réalisation de travaux préalables, à savoir :

- le bornage des limites du périmètre incluant l'extension ;
- le décalage de la clôture périphérique et de la signalétique associée, de façon à inclure la surface d'extension.
- Certains aménagements périphériques localisés, également réalisés selon l'avancement des travaux, tels que merlons.

VI.2.2. Défrichage

La surface concernée par la demande d'extension étant boisée, sa mise en exploitation nécessitera au préalable la coupe et le dessouchage de la végétation.

Ces opérations de défrichage, qui porteront sur une surface totale d'environ 3,4 ha, seront réalisées de façon progressive, conformément au phasage prévisionnel d'exploitation (Cf. annexe 1).

Elles tiendront compte des contraintes d'ordre écologique, qui impliquent une saisonnalité à respecter (Cf. étude d'impact) : elles seront réalisées entre début septembre et mi-novembre.

VI.2.3. Décapage de la découverte

Sur ce gisement, le décapage concerne une épaisseur faible de terre végétale, de l'ordre de 20 cm, et une éventuelle couche de roche altérée, le tout représentant une moyenne de l'ordre de 1 m.

Ces opérations seront réalisées de façon progressive, par campagnes, selon le phasage prévisionnel de l'exploitation, à l'aide des engins mécaniques.

Elles seront effectuées de manière sélective, de façon à ne pas mêler autant que possible les terres végétales constituant l'horizon humifère et la roche altérée de découverte.

Les zones de stockage de ces matériaux sont définies en fonction du phasage de l'exploitation (Cf. § VI.3 p.22).

VI.2.4. Travaux d'extraction – Tirs de mine

VI.2.4.1. Géométrie des fronts de taille

Les travaux d'extraction du gisement sont réalisés par paliers d'une hauteur maximale de 15 mètres

Les paliers sont séparés par une banquette d'une largeur minimale de 10 mètres en cours d'exploitation, ramenée à un minimum de 5 mètres lorsque l'avancée définitive des fronts est atteinte.

VI.2.4.2. Tirs de mine

Les travaux d'exploitation du gisement concernent de la roche massive, ils nécessitent la réalisation de tirs de mine.

Les principes appliqués dans le cadre des travaux d'abattage à l'explosif ne seront pas modifiés dans le cadre du projet.

L'extraction des matériaux s'effectue par abattage par mines profondes verticales. Ces opérations sont intégralement sous-traitées à une entreprise spécialisée.

L'utilisation des explosifs s'effectue sur la base d'un certificat d'acquisition renouvelé annuellement. Les quantités d'explosifs nécessaires pour chaque tir sont livrées par le fournisseur, et utilisées dès réception. En cas de non-utilisation, la reprise des explosifs est effectuée le jour même par ce même fournisseur.

Le **plan de tir** actuellement appliqué sur cette exploitation de carrière est en synthèse le suivant :

- Foration de diamètre 90, selon un maillage moyen de 3,5 m (banquette) x 4,5 m (entre-axe),
- hauteur de front : 15 m maximum,
- mise en place de l'explosif, de type émulsion encartouchée et nitrate fuel, avec bourrage en tête sur une hauteur d'environ 3 m,

- amorçage aux détonateurs électriques à microretard,
- nombre de trous : 35 à 45,
- charge totale : 945 kg maximum par tir, fractionnée en charges unitaires de 45 kg maximum ;
- volume abattu par tir : 3 000 à 5 000 m³,

Un maximum de 15 tirs par an est réalisé.

Dans le cadre du projet, le principe actuel sera conservé,

Des **mesures de prévention et de suivi** sont appliquées pour chaque tir de mine, et sont détaillées dans l'étude d'impact de ce dossier :

VI.2.5. Purge

Après chaque tir, et si besoin, les fronts sont purgés en phase d'exploitation à l'aide d'une pelle mécanique.

VI.2.6. Transfert des matériaux

Les matériaux abattus pied du front de taille sont repris à la pelle hydraulique et chargés sur tombereau vers les groupes mobiles de concassage-criblage

Ces opérations de traitement sont réalisées par campagnes (*Cf. § VII p.25*).

VI.3 Phasage prévisionnel des travaux d'exploitation

VI.3.1. Description

Ce projet porte sur un programme d'exploitation de 30 ans, y compris la phase finale de remise en état du site.

Cette durée est conforme aux réserves et au rythme d'exploitation prévisionnel du gisement. Le phasage prévisionnel correspondant, présenté ci-après, est basé sur **six phases quinquennales successives**.

Les plans de phasage techniques et paysagers correspondants sont joints en annexe 1 de cette 2^{ème} partie.

Les volumes de matériaux correspondants sont indiqués au § VI.3.2 page suivante et le Tableau 8 associé.

Ce phasage prend en compte l'accueil de matériaux inertes provenant de chantiers extérieurs, qui contribuent au réaménagement du site par remblaiement (*Cf. § IX p.30*).

Le détail de la remise en état progressive et finale du site fait l'objet du chapitre G de l'étude d'impact.

Le descriptif des travaux et opérations réalisés phase par phase est le suivant :

	Durée (<i>échéance approximative</i>)	Travaux d'exploitation	Aménagements Remblaiement	Défrichage
Phase 1	De T0 à T+5 ans (≈ 2030)	Avancement des paliers d'extraction vers la partie nord-est de l'extension (paliers 197 et 182).	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un merlon acoustique en bordure ouest de la zone d'extraction • Réaménagement de la partie supérieure des fronts nord-est. 	Défrichage de la partie nord-est de l'extension sur une surface d'environ 1,4 ha
Phase 2	De T+5 à T+10 ans (≈ 2035)	Poursuite et approfondissement des paliers en partie Nord-Est (paliers 167 et 182)	<ul style="list-style-type: none"> • Déplacement du merlon acoustique en bordure ouest du palier 167 • Poursuite du réaménagement de la partie supérieure des fronts nord et Est. 	Poursuite du défrichage des surfaces concernées sur une surface d'environ 0,8 ha
Phase 3	De T+10 à T+15 ans (≈ 2040)	Poursuite des travaux d'extraction vers la partie sud de l'extension (paliers 152 et 137)	<ul style="list-style-type: none"> • Déplacement du merlon acoustique en bordure sud du palier 137 • Poursuite du réaménagement de la partie supérieure et médiane des fronts Est. 	Poursuite du défrichage des surfaces concernées sur une surface d'environ 1,0 ha
Phase 4	De T+15 à T+20 ans (≈ 2045)	Poursuite des travaux d'extraction par approfondissement de la partie sud (paliers 128 et 137)	<ul style="list-style-type: none"> • A partir du milieu de cette 4^e phase : début de l'accueil de matériaux inertes pour remblaiement de la partie sud (palier 128) • Réaménagement de la partie sud (fronts sud et partie sud remblayée) 	-
Phase 5	De T+20 à T+25 ans (≈ 2050)	Poursuite des travaux d'extraction par approfondissement de la partie nord (paliers 137 à 152)	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un merlon acoustique en partie centrale de la zone d'extraction (palier 137) • Poursuite de l'accueil de matériaux inertes pour remblaiement de la partie sud et centrale • Poursuite du réaménagement de la partie sud 	Achèvement du défrichage sur une surface d'environ 0,2 ha.
Phase 6	De T+25 à T+30 ans maximum (≈ 2055)	Achèvement des travaux d'exploitation par approfondissement de la partie nord (palier 128)	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de l'accueil de matériaux inertes pour remblaiement de la partie centrale et nord • Poursuite et achèvement du réaménagement selon programme de remise en état 	-

Tableau 7 : Descriptif du phasage prévisionnel

VI.3.2. Quantités et répartition des matériaux à extraire par phase

	Découverte ❶ (m ³ en place)	Stériles ❷ (m ³ en place)	Roche calcaire valorisable		Total brut à extraire (m ³ en place hors découverte)
			m ³ en place	tonnes	
Phase 1	14 000 m ³	25 000 m ³	250 000 m ³	500 000 t	275 000 m ³
Phase 2	8 000 m ³	25 000 m ³	250 000 m ³	500 000 t	275 000 m ³
Phase 3	10 000 m ³	25 000 m ³	250 000 m ³	500 000 t	275 000 m ³
Phase 4	0 m ³	25 000 m ³	250 000 m ³	500 000 t	275 000 m ³
Phase 5	2 000 m ³	25 000 m ³	250 000 m ³	500 000 t	275 000 m ³
Phase 6	0 m ³	25 000 m ³	250 000 m ³	500 000 t	275 000 m ³
TOTAL	34 000 m³	150 000 m³	1 500 000 m³	3 000 000 t	1 650 000 m³

Tableau 8 : Quantités et répartition des matériaux à extraire par phase

- ❶ : Terre végétale et roche altérée superficielle, conservés pour les travaux de remise en état
- ❷ : Stériles d'exploitation et de production (environ 10 % du gisement extrait) non valorisés, conservés comme matériau de remblaiement pour la remise en état

VI.4 Plan de gestion des déchets inertes et des terres non polluées

VI.4.1. Cadre réglementaire

En application de l'article 16 bis de l'arrêté ministériel du 22 septembre 1994 modifié, relatif aux exploitations de carrières et leurs installations de premier traitement, « l'exploitant doit établir un plan de gestion des déchets d'extraction résultant du fonctionnement de la carrière. Ce plan est établi avant le début de l'exploitation. Il est révisé par l'exploitant tous les 5 ans, et dans le cas d'une modification apport aux installations, à leur mode d'utilisation ou d'exploitation et de nature à entraîner une modification substantielle des éléments du plan ».

Ce plan de gestion s'applique aux substances provenant du décapage, de l'extraction et du traitement de la ressource minérale du site.

Pour la détermination du caractère inerte des déchets, le plan de gestion s'appuie sur la note d'instruction du MEDDTL aux DREAL du 22 mars 2011 (réf BSSS/2011-35/TL) qui fixe les principes applicables et établit une liste nationale de déchets inertes dispensés de caractérisation.

VI.4.2. Déchets d'extraction résultant du fonctionnement de cette carrière

Afin de répondre à ces exigences, un plan de gestion des déchets inertes et des terres non

polluées de ce site a été établi initialement en 2011, et a fait ensuite l'objet de mises à jour.

Ce plan a été actualisé en fonction des nouvelles conditions d'exploitation de ce projet. Il est joint en annexe 2.

En synthèse, les déchets résultant des activités exercées sur ce site d'exploitation de carrière sont les suivants :

- la terre végétale, qui ne nécessite aucune caractérisation ;
- La découverte (roche altérée), conservée sur le site et stockée provisoirement en périphérie de la zone d'extraction, avant d'être utilisée pour les travaux de remise en état comme couche finale des surfaces remblayées ou sur les banquettes ;
- Les stériles d'exploitation (purgés) et les stériles de production, conservés en vue d'être utilisés pour les travaux de remise en état en tant que remblais.

VII. ACTIVITÉS DE TRAITEMENT DES MATERIAUX

VII.1 Matériel

Sur cette carrière, l'activité de traitement des matériaux par concassage-criblage a été réalisée par une installation fixe jusqu'en février 2024.

Cette installation a été depuis démontée.

L'activité est désormais réalisée par des unités mobiles de concassage et de criblage, qui fonctionnent par campagnes périodiques.

Le matériel mis en œuvre comprend deux groupes mobiles autonomes complémentaires, dont le modèle peut varier en fonction des campagnes :

Nature	Capacité	Puissance électrique installée
Groupe concasseur mobile à percussion	200 tonnes/heure	400 à 500 kW
Crible mobile à 3 étages/ 4 coupures	200 tonnes/heure	200 à 300 kW
		Total maximal : 800 kW

Tableau 9 : Groupes mobiles de concassage et de criblage

Les produits élaborés couvrent les principales granulométries en usage dans les travaux publics.



Figure 7 : Groupes mobiles de traitement des matériaux

VII.2 Emplacement

Dans le cadre du projet, l'emplacement des groupes mobiles sera adapté en fonction du phasage d'exploitation (Cf. précédemment § VI.3 p.22).

Ce matériel sera mis en place au plus près du front d'exploitation en cours, à proximité des matériaux abattus. En particulier, son positionnement tiendra compte des préconisations de l'étude acoustique de façon à limiter les émissions sonores vers l'extérieur du site (Cf. étude d'impact).

VII.3 Rythmes de fonctionnement

Ces groupes mobiles ne sont pas présents en permanence sur ce site.

Ils fonctionnent au rythme moyen de 4 à 5 campagnes par an, d'une durée d'environ 1 mois chacune.

Durant ces campagnes, les horaires d'activité sont inclus dans les horaires de fonctionnement du site (Cf. § IV.6 p.15).

Ces unités sont autonomes, alimentée par moteur thermique. Il n'y a pas de cuve de stockage de carburant associée à ce matériel : le ravitaillement est réalisé de bord à bord, avec bac de rétention mobile et kit antipollution.

Les produits élaborés en sortie de ces unités sont acheminés vers la plateforme de stockage du site.

VIII. ACTIVITE FUTURE DE BROYAGE, TRI ET TRANSIT DE DECHETS VEGETAUX

VIII.1 Objectif

Afin de répondre à des besoins avérés en matière de gestion des déchets verts, la mise en place d'une plateforme de broyage, tri et transit est projetée sur le site.

Il s'agira de valoriser des déchets végétaux issus principalement de tailles et d'élagages, sous forme de broyats utilisable pour améliorer la qualité de composts, ou de paillages d'arbres et arbustes.

Cette plateforme viendra compléter le réseau existant, qui comprend actuellement moins de 10 sites de ce type sur le département de la Dordogne.

VIII.2 Emplacement, matériel et organisation

VIII.2.1. Localisation - Accès

La plateforme dédiée à cette activité sera implantée en partie nord-est du secteur des infrastructures de la carrière, dans le prolongement des aires de stockage des matériaux (Cf. Figure 12 p.42).

VIII.2.2. Aménagements et matériel mis en œuvre

VIII.2.2.1. Plateforme

La plateforme à aménager aura une surface d'environ 4 500 m², stabilisée. A noter que cette plateforme sera partagée avec l'activité d'accueil des déchets inertes (Cf. § IX p.30).

Dans le cadre de cette future activité, cette plateforme accueillera :

- Les végétaux réceptionnés sur le site ;
- Le groupe mobile de broyage de végétaux (Cf. ci-après) ;
- Les stockages de broyats végétaux avant reprise pour expédition ;
- Une benne de stockage destinée à recueillir les déchets indésirables, le cas échéant.

Aucun bâtiment ni installation fixe ne sera aménagé dans le cadre de cette activité.

VIII.2.2.2. Unité mobile de broyage

Le groupe de broyage sera une unité mobile acheminée sur le site par campagnes. Elle comprendra un déchiqueteur associé à une trémie d'alimentation, ainsi qu'une bande d'extraction du matériau broyé. Elle sera accompagnée d'une pelle ou d'une chargeuse.

Le matériel utilisé pourra être de type broyeur lent à végétaux ou tracteur équipé d'un broyeur.



Figure 8 : Groupe mobile de broyage de végétaux (exemple de matériel)

VIII.2.3. Fonctionnement - Organisation

Le fonctionnement de cette activité étant complémentaire aux activités actuellement exercées, les personnels, moyens mobiles, équipements divers et infrastructures seront mutualisés.

Les déchets végétaux seront acheminés sur le site par les plateformes de collecte locale ainsi que par les particuliers. Les véhicules transiteront par le pont-bascule du site pour contrôle et pesée, et suivront le plan de circulation appliqué sur le site.

Les matériaux seront déversés sur l'aire dédiée de la plateforme, et feront l'objet d'opérations de tri afin d'exclure les déchets indésirables. Le cas échéant, ceux-ci seront stockés dans la benne réservée à cet effet avant d'être expédiés vers une filière adaptée.

Le broyage sera réalisé par l'intermédiaire du groupe mobile, alimenté par une pelle ou une chargeuse.

Le broyat issu de cette opération sera mis en stock sur la plateforme, avant d'être expédié pour valorisation.

Les activités de broyage des végétaux auront lieu par campagnes réparties dans l'année selon le rythme d'apport des matériaux, afin de réduire au maximum le volume stocké et la durée du stockage. Les campagnes auront une durée approximative de 4 à 5 jours chacune, qui auront lieu 5 à 6 fois dans l'année, soit un total d'environ 30 jours d'activité cumulée par an.

La défense incendies sera assurée par une réserve de 120 m³ sous la forme d'une citerne souple, placée en bordure de la plateforme.

VIII.2.4. Nature, quantités et volumes concernés

- **Produits entrants :**

Les seuls déchets admis dans l'installation seront les déchets végétaux non dangereux, c'est-à-dire des déchets constitués de matière végétale non transformée (bois, écorce, liège, feuilles, etc.). Ils seront issus de chantiers de taille et de coupes (jardins, espaces verts...).

- **Produits élaborés :**

Broyats de matière végétale destinés à être expédiés d'une part pour une valorisation vers des filières externes spécialisées, et d'autre part localement pour des particuliers et

collectivités pour des usages de jardinage et entretiens d'espaces verts (paillage, amendement...).

- **Quantités :**

- Quantité journalière : - 25 tonnes maximum
- Quantité annuelle : - 5 500 tonnes maximum

- **Conditions de stockage :**

- Sur la plateforme dédiée, par catégories.
- Volume maximal total susceptible d'être présent : 900 m³
- Hauteur maximale de stockage : 3 mètres.

VIII.2.5. Rubriques ICPE concernées par cette future activité

Ce projet d'accueil, broyage, tri et transit de déchets végétaux relève de deux rubriques de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'environnement :

Rubrique de classement	Désignation	Seuils réglementaires	Grandeur projet	Régime
2794	Installation de broyage de déchets végétaux non dangereux.	La quantité de déchets traités étant : 1-Supérieure ou égale à 30 t/j : <u>Enregistrement</u> 2-Supérieure ou égale à 5 t/j mais inférieure à 30 t/j : <u>Déclaration</u>	Maximum 25 t/j	Déclaration
2716	Installation de transit, regroupement, tri, ou préparation en vue de la réutilisation de déchets non dangereux non inertes [...]	Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant : 1-Supérieur ou égal à 1 000 m ³ : <u>Enregistrement</u> 2-Supérieur ou égal à 100 m ³ mais inférieur à 1 000 m ³ : <u>Déclaration</u>	Maximum 900 m ³	Déclaration

Tableau 10 : Rubriques ICPE concernées par le projet de d'accueil, broyage, tri et transit de déchets végétaux

Cette activité relève donc du régime de la déclaration au titre des rubriques 2794 et 2716, pour lesquelles s'appliquent respectivement :

- l'arrêté ministériel du 18 mai 2018 relatif aux « *prescriptions générales applicables aux installations de broyage de déchets végétaux non dangereux relevant du régime de la déclaration au titre de la rubrique n° 2794 de la nomenclature des ICPE* » ;
- l'arrêté ministériel du 6 juin 2018 relatif aux « *prescriptions générales applicables aux installations de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de déchets relevant du régime de la déclaration au titre de la rubrique n° 2711 (déchets d'équipements électriques et électroniques), 2713 (métaux ou déchets de métaux non dangereux, alliage de métaux ou déchets d'alliage de métaux non dangereux), 2714 (déchets non dangereux de papiers, cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois) ou 2716 (déchets non dangereux non inertes) de la nomenclature des ICPE* ».

IX. ACCUEIL DE DECHETS INERTES EXTÉRIEURS

IX.1 Contexte

Depuis 2012, des déchets inertes issus de chantiers extérieurs sont accueillis sur ce site. Ceci permet de mettre à disposition une filière agréée et contrôlée aux entreprises et collectivités du secteur.

Cette activité contribue à la remise en état de ce site, les volumes concernés étant pris en compte dans le programme de réaménagement.

IX.2 Nature des déchets admissibles

Les matériaux qui sont acceptés sur le site proviennent principalement de chantiers situés dans un rayon de l'ordre d'une cinquantaine de kilomètres.

La liste des déchets admissibles sur cette installation, avec référence aux codes et libellés de l'annexe de la décision 2000/532/CE de la Commission du 3 mai 2000, est la suivante :

Code déchets ①	Description ①	Note ②
17 – DÉCHETS DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION (Y COMPRIS LA CONSTRUCTION ROUTIÈRE)		
17 01 01	Béton	Uniquement les déchets de production et de commercialisation ainsi que les déchets de construction et de démolition ne provenant pas de sites contaminés, triés*
17 01 02	Briques	
17 01 03	Tuiles et céramiques	
17 02 02	Verre	Sans cadre ou montant de fenêtres*
17 03 02	Mélanges bitumineux ne contenant pas de goudron	Uniquement les déchets de production et de commercialisation ainsi que les déchets de construction et de démolition ne provenant pas de sites contaminés, triés
17 05 04	Terres et cailloux autres que ceux visés à la rubrique 17 05 03	A l'exclusion de la terre végétale, de la tourbe et des terres et cailloux provenant de sites contaminés*
20 – DÉCHETS MUNICIPAUX ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS, Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT		
20 02 02	Terres et pierres	Provenant uniquement de jardins et de parcs et à l'exclusion de la terre végétale et de la tourbe*

① : Annexe II à l'article R. 541-8 du code de l'environnement

② : Conformément aux dispositions de l'annexe I à l'arrêté du 12 décembre 2014 relatif aux conditions d'admission des déchets inertes

Tableau 11 : Catégories et caractéristiques des déchets inertes admissibles

IX.3 Quantités et emplacements des déchets inertes accueillis

IX.3.1. Situation actuelle

Les matériaux inertes extérieurs accueillis sur le site sont actuellement utilisés comme matériaux de remblai pour la remise en état du site, en complément de matériaux stériles du site.

L'historique des quantités accueillies sur ce site depuis le début de cette activité d'accueil est indiqué dans le tableau suivant.

	Quantités de matériaux inertes extérieurs accueillis
2012	71 792 m ³
2013	44 580 m ³
2014	19 560 m ³
2015	25 104 m ³
2016	23 160 m ³
2017	23 844 m ³
2018	18 117 m ³
2019	20 941 m ³
2020	20 679 m ³
2021	21 730 m ³
2022	21 403 m ³
2023	19 800 m ³
2024	15 800 m ³
TOTAL 2012-2024	346 510 m³

Tableau 12 : Quantités de matériaux inertes extérieurs accueillis depuis le début de l'activité

Ces remblais ont été mis en place au niveau des surfaces exploitées (Cf. Figure 9 p.34).

IX.3.2. Dans le cadre du projet

Dans le cadre du projet :

- Les matériaux inertes accueillis feront l'objet d'un tri :
 - La partie valorisable sera traitée par broyage-criblage sous forme de granulats recyclés ;
 - La partie non valorisable sera mise en remblai.
- Compte-tenu du phasage prévisionnel d'exploitation sur la zone d'extension, la mise en remblai des inertes non recyclables sur ce site ne débutera que lorsque les travaux d'exploitation auront atteint le palier inférieur du projet d'exploitation, c'est-à-dire à partir du milieu de la 4^o phase d'exploitation quinquennale, soit d'ici environ 18 ans.

Jusqu'à cette date, les matériaux inertes non valorisables seront acheminés vers l'autre site d'accueil autorisé de la SAS Garrigou, situé sur son exploitation de carrière de Nabirat, à une distance d'une quinzaine de kilomètres.

IX.3.2.1. Quantités, répartition et destination des déchets inertes accueillis

Le schéma suivant présente la répartition et les quantités concernées selon les périodes d'exploitation :

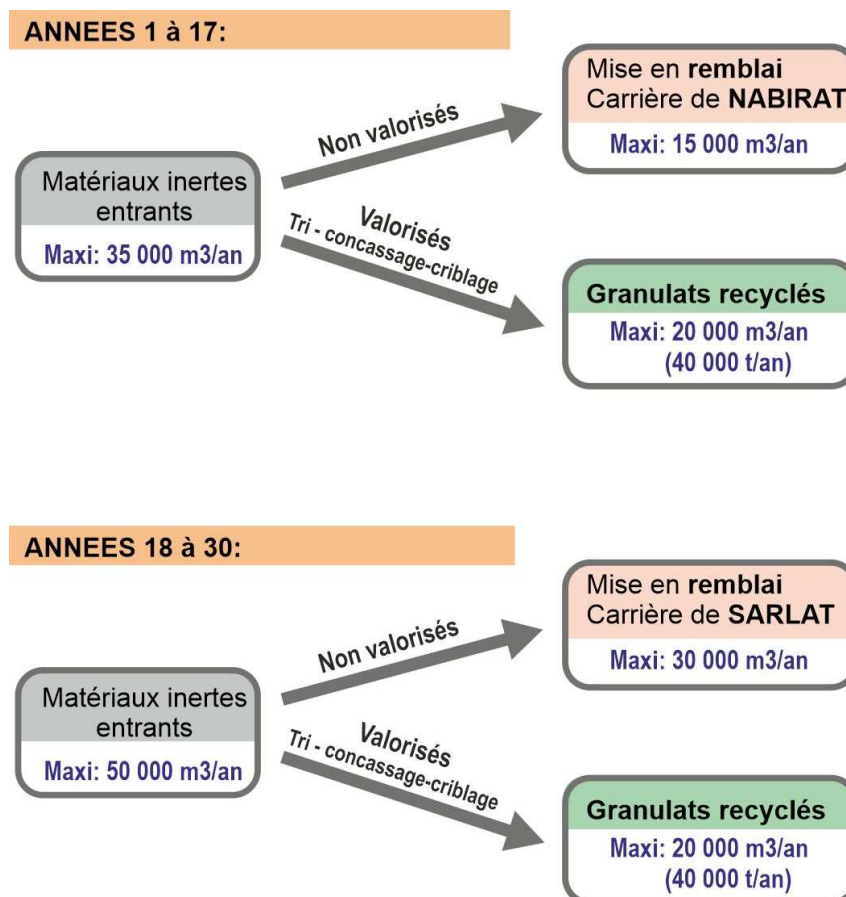


Tableau 13 : Quantités, répartition et destination des déchets inertes accueillis

En synthèse, les quantités prévisionnelles futures de matériaux qui seront remblayés sur ce site de Sarlat-la-Canéda dans le cadre de ce projet sont les suivants. Ils seront progressivement mis en place en tant que remblai de la partie inférieure de la zone d'extension.

Le phasage correspondant est indiqué sur les plans joints en annexe 1.

Rythme prévisionnel d'accueil futur :	Maximum : 50 000 m³/an
Quantité de déchets inertes remblayés sur ce site de Sarlat sur toute la durée de ce projet d'exploitation	-Phase 4 (années 18 à 20) : 90 000 m³ -Phase 5 (années 20 à 25) : 150 000 m³ -Phase 6 (années 25 à 30) : 150 000 m³ TOTAL :390 000 m³

Tableau 14 : Quantités prévisionnelles de déchets inertes remblayés sur ce site de Sarlat-la-Canéda

IX.4 Procédure d'admission et de contrôle

Les matériaux inertes accueillis font l'objet d'une procédure d'acceptation et de contrôle préalable, conformément à l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014 relatif aux conditions d'admission des déchets inertes, et portant principalement sur :

- la vérification, avant l'admission, du document préalable d'accompagnement établi par le producteur du déchet et signé par lui-même et les différents intermédiaires le cas échéant ;
- le contrôle des déchets à l'entrée de l'installation (visuel et par caméra déportée) et lors du déchargement du camion (visuel) afin de vérifier l'absence de déchet non autorisé ;
- la tenue à jour d'un registre répertoriant :
 - o la provenance, les quantités, les caractéristiques des matériaux et leur zone de dépôt par carroyage ;
 - o le suivi mensuel des matériaux admis ;
 - o les refus.

A leur arrivée, les camions de transport de déchets inertes seront tenus de se présenter au responsable du site, pour accueil, vérification des documents et tenue des registres, pesée et contrôle visuel.

Le déchargement est réalisé sur une aire de contrôle délimitée et signalée, située à proximité de la zone concernée. Dans le cadre du projet, cette aire sera située sur la plateforme créée en partie nord de la zone des infrastructures.

Dans le cas où des déchets indésirables seraient détectés, ils seraient placés dans une benne destinée aux refus, en place à cet effet sur le site à proximité de l'aire de déchargement, pour être ensuite évacués en centre d'enfouissement.

Une fois les procédures d'admission et de contrôle réalisées :

- une partie des matériaux acceptés sera recyclée par l'intermédiaire des groupes mobiles de concassage et de criblage du site ;
- les matériaux non valorisables seront mis en place sous forme de remblai de zone d'extraction. La mise en place définitive des matériaux inertes est réalisée par l'exploitant. Cette opération est effectuée à l'aide d'engins mécaniques, par couches permettant d'assurer de bonnes conditions de stabilité.

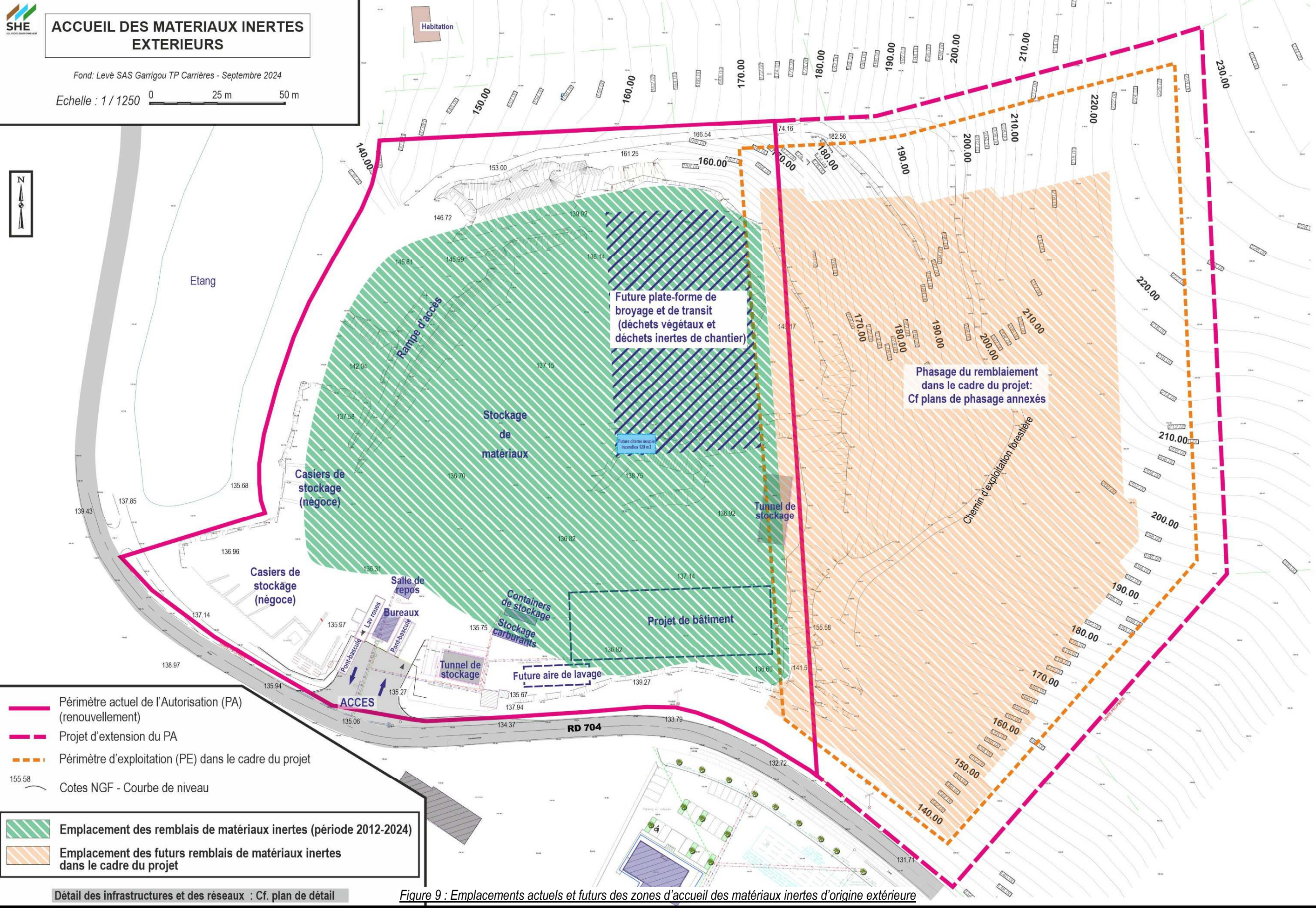


Figure 9 : Emplacements actuels et futurs des zones d'accueil des matériaux inertes d'origine extérieure

X. CIRCULATION ET TRANSPORT

X.1 Accès

L'accès au site est unique. Il s'effectue directement depuis la RD 704. Il est aménagé de façon sécurisée dans mes deux sens de circulation, sous la forme respectivement d'un tourne-à-gauche et d'un dégagement à droite.

Les caractéristiques de l'accès et des itinéraires de transport sont présentées dans l'étude d'impact du dossier.

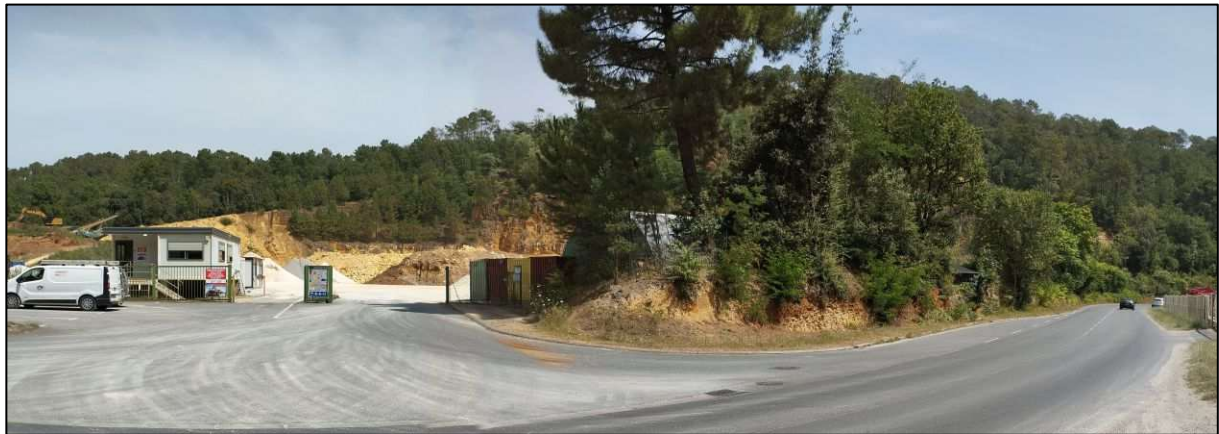


Figure 10 : Vues sur l'entrée du site

X.2 Circulation interne

La circulation interne des engins, des véhicules légers, des piétons, des visiteurs, personnel, camions de transport, fournisseurs et entreprises extérieures est régie par des plans de circulation définis pour chacun de ces flux, et notamment inclus dans le dossier de prescriptions « Equipement de travail mobile ».

X.3 Transport des matériaux

X.3.1. Evacuation des produits finis

Les produits finis sont chargés depuis les zones de stockage des matériaux. Ils sont transportés par camions qui se partagent entre camions de type semi-remorques (environ 30%) et camions de plus faibles gabarits (environ 70%).

Le trafic correspondant est détaillé dans l'étude d'impact de ce dossier.

X.3.2. Acheminement des matériaux inertes accueillis sur le site

Les conditions d'accueil, de contrôle et de suivis de ces matériaux ont été présentées précédemment au § IX page 30.

Environ 50% des camions qui apportent ces matériaux repartent en charge. Ce principe de double-fret permet ainsi de limiter le flux supplémentaire de véhicules par rapport au transport de la production du site.

X.3.3. Transport lié à la future activité d'accueil, broyage, tri et transit de déchets végétaux

L'acheminement des déchets végétaux ainsi que le transport des produits élaborés (broyats de bois) par cette future activité seront réalisés par des camions de type semi-remorques et petits camions avec bennes portées.

Ces véhicules transiteront par les pont-bascule existants respectivement à l'entrée et à la sortie du site.

XI. NATURE, VOLUMES, DESTINATION ET CONDITIONS DE STOCKAGE DES PRODUITS ET MATIÈRES TRANSITANT PAR LE SITE

XI.1 Matières premières et produits entrants

XI.1.1. Matière première : gisement de roche massive calcaire

Le matériau exploité provient d'un gisement de roche massive calcaire.

Les caractéristiques morphologiques, quantitatives et qualitatives de ce gisement ont été présentées précédemment (*Cf. § VI.1 p.19*).

XI.1.2. Carburants - Huiles - Autres produits

Les carburants utilisés et stockés sur le site sont de type gasoil routier et non routier. Ils sont respectivement destinés aux camions de transport de la Société, et aux engins et groupes mobiles.

Des huiles moteurs, hydrauliques, liquide de refroidissement, utilisés pour les opérations de maintenance, sont présents dans l'atelier.

Les caractéristiques de ces stockages sont indiquées dans le tableau suivant :

PRODUIT Dénomination	UTILISATION	Quantité moyennes consommée	Conditionnement	STOCKAGES	
				Quantités maxi stockées	Lieu
Gazole Non Routier (GNR)	Carburant engins et groupes mobiles	180 m³/an ❶	Cuve aérienne double paroi	20 m³ (soit environ 16,5 tonnes) ❷	Emplacement spécifique sur la zone des infrastructures
Gazole routier	Camions de transport de la Société	220 m³/an ❶	Cuve aérienne double paroi	30 m³ (soit environ 24,5 tonnes) ❷	
Huiles neuves	Moteur et hydraulique engins + groupes mobiles	500 l/an	5 bidons de 200 l chacun sur rétentions	1 000 l	<ul style="list-style-type: none"> • Actuellement : tunnel de stockage • Projet : futur bâtiment
Liquide de refroidissement	Moteurs engins et groupes mobiles	200 l/an	Bidons de 200 l	400 l	
AdBlue	Additif moteur thermique normalisé	10 000 l/an	Cuves de 1 000 l sur rétention	2 000 l	

❶ : Dans le cadre de la nomenclature des I.C.P.E, ce volume est pris en compte pour la rubrique 1435.

❷ : Dans le cadre de la nomenclature des I.C.P.E, cette quantité est prise en compte pour la rubrique 4734.

Tableau 15 : Récapitulatif des produits entrants

XI.1.3. Déchets inertes d'origine extérieure

Les caractéristiques des déchets inertes d'origine extérieure accueillis sur le site ont été décrites précédemment, au § IX page 30.

Pour mémoire, ces matériaux, provenant de chantiers, seront triés sur la plateforme d'accueil dédiée, et seront selon leur nature et qualité :

- Soit valorisés par groupes mobiles de concassage-criblage, en tant que granulats recyclés ;
- Soit utilisés comme matériaux de remblai, contribuant ainsi à la remise en état du site selon le phasage prévisionnel d'exploitation.

XI.1.4. Déchets végétaux (projet)

Les déchets végétaux qui seront accueillis sur le site dans le cadre de l'activité future de broyage, tri et transit ont été décrits et quantifiés précédemment, au § VIII.2.4 p.28.

Il s'agit de déchets végétaux et déchets de bois non dangereux issus de chantiers de taille et de coupes (jardins, espaces verts...).

XI.2 Produits élaborés (produits sortants)

XI.2.1. Granulats

XI.2.1.1. Nature – Utilisation - Destination

Les produits élaborés, en sortie des groupes mobiles de traitement, sont représentés par des granulats concassés calcaires, ainsi que des granulats recyclés issus de la valorisation de déchets inertes de chantiers. Ces produits couvrent les principales granulométries en usage dans les travaux publics, à savoir :

- Granulats concassés 0/4, 4/10, 10/20, 20/40, 40/80, 0/20, 0/32, 0/80
- Sable primaire pour tranchées ;
- Enrochements.

Ces matériaux sont destinés d'une part aux chantiers de la SAS Garrigou, et d'autre part aux entreprises de travaux publics et artisans.

Sur le plan géographique, les clients principaux se trouvent dans un rayon de l'ordre d'une cinquantaine de kilomètres de la carrière.

XI.2.1.2. Conditions de stockage

Le stockage des produits finis est réalisé à ciel ouvert, par catégories, sur les zones définies et réservées à cet effet, sur la zone des infrastructures.

XI.2.2. Broyats de bois (projet)

Les déchets végétaux qui transiteront par la future plateforme de tri et transit seront valorisés comme broyats de matière végétale

Ils seront stockés par catégorie sur la plateforme dédiée, et seront destinés à être expédiés d'une part pour une valorisation vers des filières externes spécialisées, et d'autre part localement pour des particuliers et collectivités pour des usages de jardinage et entretiens d'espaces verts (paillage, amendement...).

XI.3 Matériaux en transit (négoce)

Dans le cadre de l'activité de négoce, des matériaux sous forme de produits finis provenant d'autres sites sont acheminés sur ce site à fins de transit.

Ils sont stockés par catégories, en casiers, en partie ouest de la plateforme du site.

XI.4 Déchets produits par les activités du site

Les **déchets produits par les activités du site** (*en dehors des déchets inertes dont l'accueil est projeté : Cf. § IX p.30*) sont principalement des huiles usagées issues d'entretien d'engins et matériels, des boues du décanteur-déshuileur de la future plateforme de lavage, des emballages divers, des déchets métalliques, des pneus hors d'usage et des déchets ménagers.

Les caractéristiques, classifications et filières d'élimination de ces déchets sont présentées

dans le Tableau 16 ci-après.

Concernant la **gestion des déchets inertes** issus de l'exploitation du site, celle-ci fait l'objet d'un plan de gestion, établi conformément aux directives de l'arrêté ministériel modifié du 22 septembre 1994.

Ce plan a été actualisé en fonction des nouvelles conditions d'exploitation de ce projet. Il est joint en annexe 2.

NATURE DES DECHETS	CLASSIFICATION (cf. précédemment)	QUANTITES PRODUITES	CONDITIONS DE STOCKAGE	CONDITIONS DE REPRISE	FILIERE D'ELIMINATION
Découverte	01 01 02	34 000 m ³ sur toute la durée de l'autorisation d'exploitation	Matériaux entièrement conservés et utilisés sur le site pour la remise en état progressive des zones exploitées par remblaiement.		
Stériles	01 04 08 – 01 04 09	150 000 m ³ sur toute la durée d'exploitation			
Huiles usagées (moteur, hydraulique)	13 02 08	env. 600 litres/an	Futs de 200 l en container, placés sur bac de rétention	Collecte par organisme agréé par la Préfecture	Recyclage
Déchets et boues provenant du séparateur eau-hydrocarbures de la future plateforme de lavage	13 05 08	env. 100 kg / an	Dans le séparateur	Collecte par organisme agréé par la Préfecture	Recyclage
Emballages divers, chiffons d'essuyage	15 01 01 - 15 01 02 15 01 04 - 15 01 05 15 01 06 - 15 02 02	env. 100 kg / an	Benne de stockage dédiée	Reprise par société spécialisée	Tri sélectif, puis recyclage ou élimination
Pneus hors d'usage	16 01 03	env. 10 pneus / an	Pas de stockage sur le site	Reprise par le fournisseur	Recyclage
Filtres à huiles usagés	16 01 07	env. 50 kg / an	Placé dans un fût de 200 l en container, placé sur bac de rétention	Reprise par société spécialisée	Recyclage
Déchets métalliques (pièces usagées mises au rebut)	16 01 17 16 01 18	< 1 tonne / an	Plateforme	Reprise par récupérateur de métaux	Tri et recyclage
Boues de fosse toutes eaux (assainissements eaux usées sanitaires)	20 03 04	4 m ³ tous les 4 ans	Dans la fosse	Reprise par société spécialisée	Traitement par filière agréée
Déchets ménagers (produits par le personnel du site)	20 03 99	Environ 30 kg par semaine	En containers réservés à cet effet, dans les locaux du site	Placés dans les containers communaux de déchets ménagers	Elimination selon filière collective locale
Déchets Industriels Banaux (DIB)	20 03 99	env. 10 tonnes par an	Benne de stockage dédiée	Reprise par société spécialisée	Tri et recyclage

Tableau 16 : Synthèse des déchets générés par l'activité

XII. ÉQUIPEMENTS CONNEXES - RÉSEAUX

- Cf. Figure 12 : Plan de détail des infrastructures p. 42 -

XII.1 Locaux

Les locaux actuellement présents sur le site sont les suivants :

- Bureaux administratifs avec gestion des ponts bascule, et local à usage de salle de repos
- Deux tunnels de stockage, dont l'emplacement sera adapté à l'évolution du site.

La construction d'un bâtiment est prévue en partie sud-est du site. Ce bâtiment, d'une surface de 1 800 m², sera à usage d'atelier (entretiens légers), de stockage de matériel et de stationnement d'engins.



Figure 11 : Locaux du site

XII.2 Aires de stationnement

Le stationnement des véhicules légers s'effectue sur l'aire dédiée, à l'entrée du site.

Le stationnement des engins se répartit sur des aires dédiées, à proximité des tunnels de stockage. Il sera également réalisé dans le futur bâtiment.

PLAN HORS FORMAT JOINT SEPARMENT

Figure 12 : Plan de détail des infrastructures

XII.3 Stockage et distribution de carburant

Les carburants stockés sur le site sont de type gasoil et gasoil non routier (GNR). Leur stockage est réalisé en cuve aérienne double-paroi de 50 m³ au total.

La distribution du carburant s'effectue sur une plateforme attenante.

Seul le ravitaillement de la pelle à chenilles se fait dans la zone d'extraction à partir de réservoir mobile. Cette opération est alors réalisée au-dessus d'un dispositif spécifique (*bac mobile ou couverture*) destiné à collecter les éventuelles égouttures.

A noter la présence de plusieurs kits antipollution auxquels le personnel peut avoir recours en cas de nécessité. Il est à souligner que, l'ensemble des salariés du site ont été formés aux risques engendrés par les pollutions par les hydrocarbures ainsi qu'à leur prévention et à l'utilisation de ce matériel de lutte et d'intervention.

XII.4 Alimentation électrique – Réseaux associés

L'alimentation électrique du site s'effectue à partir du réseau, par l'intermédiaire d'un transformateur de 250 KVA situé en partie sud-ouest de la plateforme.

Depuis le transformateur, l'alimentation des locaux s'effectue par réseau enterré.

Les groupes mobiles de concassage-criblage et de broyage de végétaux, amenés à fonctionner de façon périodique sur le site, disposent de leurs propres générateurs intégrés.

La consommation électrique totale du site a été de 21 400 kW/h pour l'année 2024.

XII.5 Téléphone – Communication interne

Le bureau est desservi par le réseau de téléphonie fixe.

La communication interne du site, entre le local du pont-bascule et les chauffeurs, sont réalisés par radio ou téléphone mobile.

Le cas échéant, les intervenants isolés, tels que l'opérateur de la foreuse, sont équipés d'un Dispositif Protection Travailleur Isolé (P.T.I.).

XII.6 Circuits et gestion des eaux

XII.6.1. Alimentation en eau potable

Le réseau collectif d'alimentation en eau potable dessert actuellement les locaux à usage de bureaux et salle de repos. Il est également utilisé pour le dispositif d'abattage des poussières. Dans le cadre des aménagements futurs, le futur bâtiment et l'aire de lavage seront également raccordés à ce réseau.

Les consommations correspondantes sont les suivantes :

Année	2021	2022	2023	2024	Consommation maximale future estimée
Consommation	750 m ³	936 m ³	631 m ³	1 251 m ³	1 500 m ³ /an

Tableau 17 : Consommation d'eau potable du site

XII.6.2. Assainissement eaux usées

Les bureaux sont équipés de sanitaires. La gestion des eaux usées est organisée sous la forme d'un dispositif d'assainissement autonome, aménagé et entretenu conformément à la réglementation en vigueur.

XII.6.3. Aire de lavage des engins

L'aménagement d'une plateforme de lavage des engins est prévu à proximité du futur bâtiment.

Elle sera alimentée par le réseau AEP.

Les eaux de lavage transiteront par un dispositif débourbeur déshuileur, avant d'être restituées au réseau d'assainissement pluvial.

XII.6.4. Dispositif de lavage des roues des camions de transport

Un dispositif de nettoyage des roues des camions de transport est en place à la sortie poids-lourds du site, dans le prolongement du pont-bascule de sortie.

Il s'agit d'un équipement statique, basé sur un bassin métallique en eau, équipé de grilles latérales.

Au passage du camion, à vitesse constante, les grilles permettent un massage des pneus, provoquant l'ouverture et la fermeture de leurs stries, libérant ainsi la boue, qui tombe et décante au fond du bassin.



Figure 13 : Nettoyeur de roues

XII.6.5. Abattage des poussières et arrosages

- Abattage des poussières au niveau des groupes mobiles

Les groupes mobiles de concassage et de criblage sont équipés de dispositifs de brumisation.

- Arrosage des aires de circulation internes

En période sèche, les aires de circulation internes et les zones d'évolution des engins font l'objet d'arrosages par l'intermédiaire d'un dispositif mobile, représenté par un tracteur équipé d'une tonne à eau.

XII.6.6. Réserve incendie

Une réserve d'eau à usage de défense incendies sera mise en place sur la future plateforme créée en partie centrale du site pour les besoins de la future activité de broyage et transit de déchets végétaux.

Cette réserve sera constituée par une bâche souple d'un volume de 120 m³.

XII.6.7. Gestion des eaux pluviales

Compte-tenu de la topographie du site, du caractère perméable du terrain naturel et du très faible taux d'imperméabilisation du site, les ruissellements pluviaux de la zone d'extraction et des infrastructures ne sont pas à même de générer actuellement des ruissellements vers l'extérieur du site.

Dans le cadre du projet, l'aménagement du futur bâtiment et abords impliquera l'imperméabilisation des surfaces correspondantes. La gestion des eaux pluviales de ce nouvel ensemble sera basée sur la mise en place d'un ouvrage de régulation enterré de 84 m³. Les eaux seront restituées à débit régulé, sur la base de 3 l/s, vers le réseau hydraulique en aval du site.

TABLE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : Plans de phasage prévisionnel de l'exploitation

ANNEXE 2 : Plan de gestion des déchets inertes et des terres non polluées (*mise à jour*)

ANNEXE 1

Plans de phasage de l'exploitation

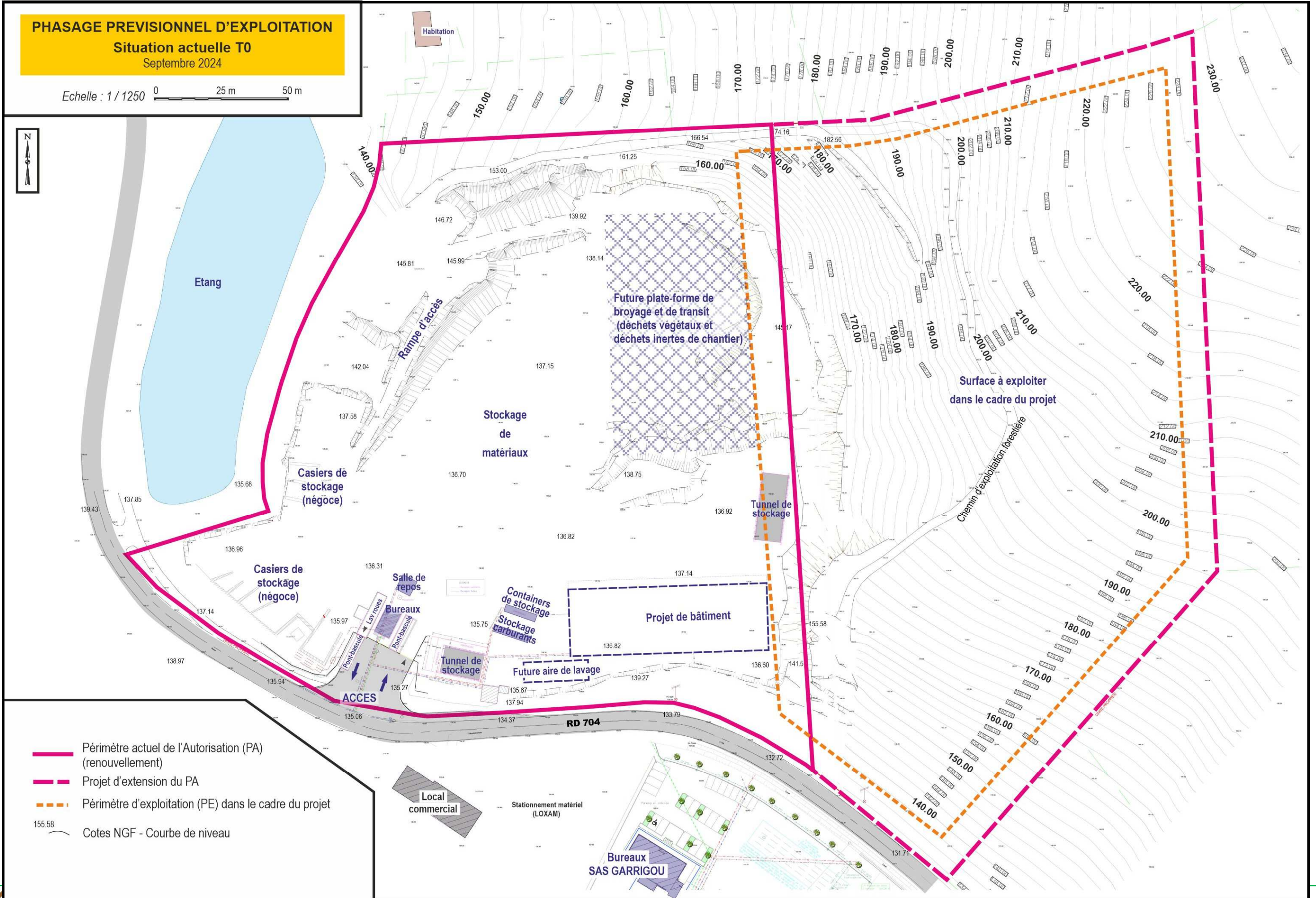
- **Plans de phasage par période quinquennale :**
 - Situation actuelle T0
 - Phase 1 : Situation à T0 + 5 ans
 - Phase 2 : Situation à T0 + 10 ans
 - Phase 3 : Situation à T0 + 15 ans
 - Phase 4 : Situation à T0 + 20 ans
 - Phase 5 : Situation à T0 + 25 ans
 - Phase 6 : Situation à T0 + 30 ans (avant travaux de remise en état finale)
 - Plan de remise en état finale

PHASAGE PREVISIONNEL D'EXPLOITATION

Situation actuelle T0

Septembre 2024

Echelle : 1 / 1250 0 25 m 50 m



- Périmètre actuel de l'Autorisation (PA) (renouvellement)
- - - Projet d'extension du PA
- - - Périmètre d'exploitation (PE) dans le cadre du projet
- 155.58 Cotes NGF - Courbe de niveau

- Palier 1 : +212 NGF
- Palier 2 : +197 NGF

PHASAGE PREVISIONNEL D'EXPLOITATION
Situation en fin de phase 1 (à T0 + 5ans)

- Périmètre actuel de l'Autorisation (PA) (renouvellement)
- Projet d'extension du PA

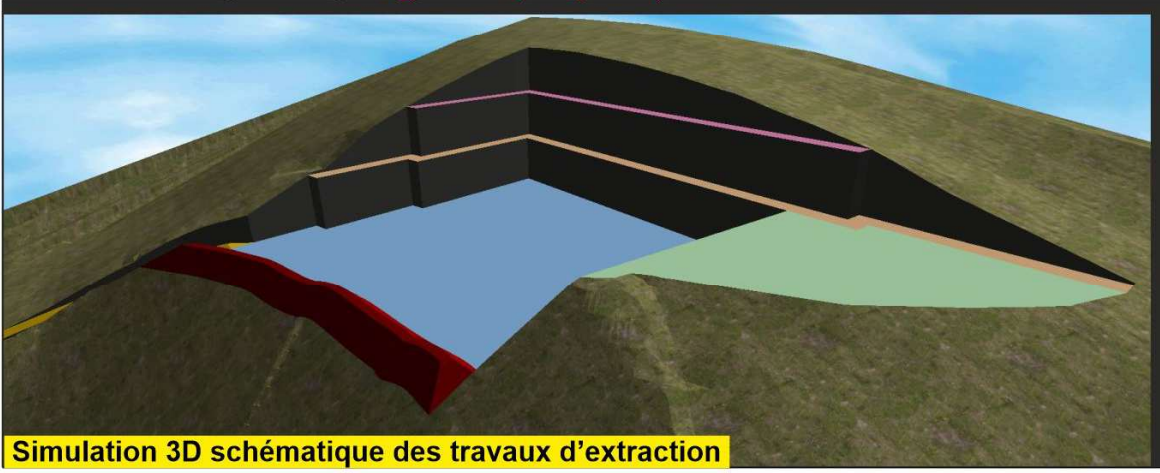


ZONES D'EXPLOITATION CARRIÈRE SARLAT



TRAVAUX PUBLICS
962 Av. du Périgord - 24200 SARLAT LA CANEDA
Tél : 05-53-25-11-17 ; Mail : tp@sasgarrigou.fr
CARRIÈRE DE SARLAT
845 Av. du Périgord - 24200 SARLAT LA CANEDA
Tél : 05-53-59-05-55

Date : 06/09/2024
Echelle : 1/1250



Simulation 3D schématique des travaux d'extraction

- Palier 1 : +212 NGF
- Palier 3 : +182 NGF
- Palier 2 : +197 NGF

PHASAGE PREVISIONNEL D'EXPLOITATION
Situation en fin de phase 2 (à T0 + 10ans)

- Périmètre actuel de l'Autorisation (PA) (renouvellement)
- Projet d'extension du PA



ZONES D'EXPLOITATION CARRIERE SARLAT



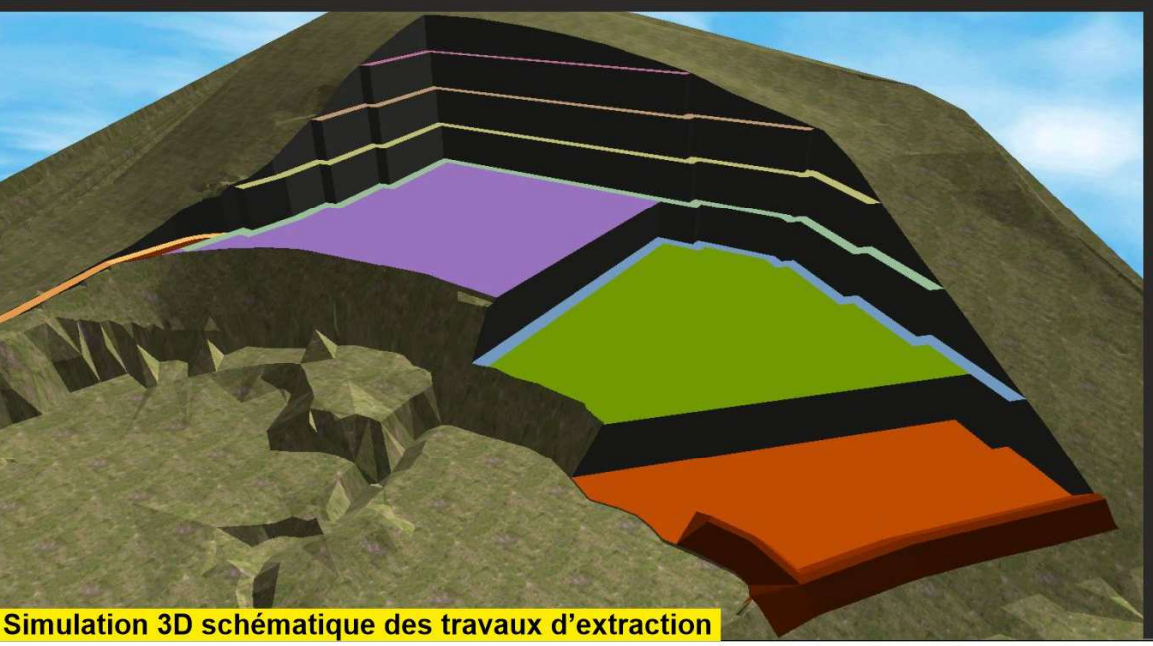
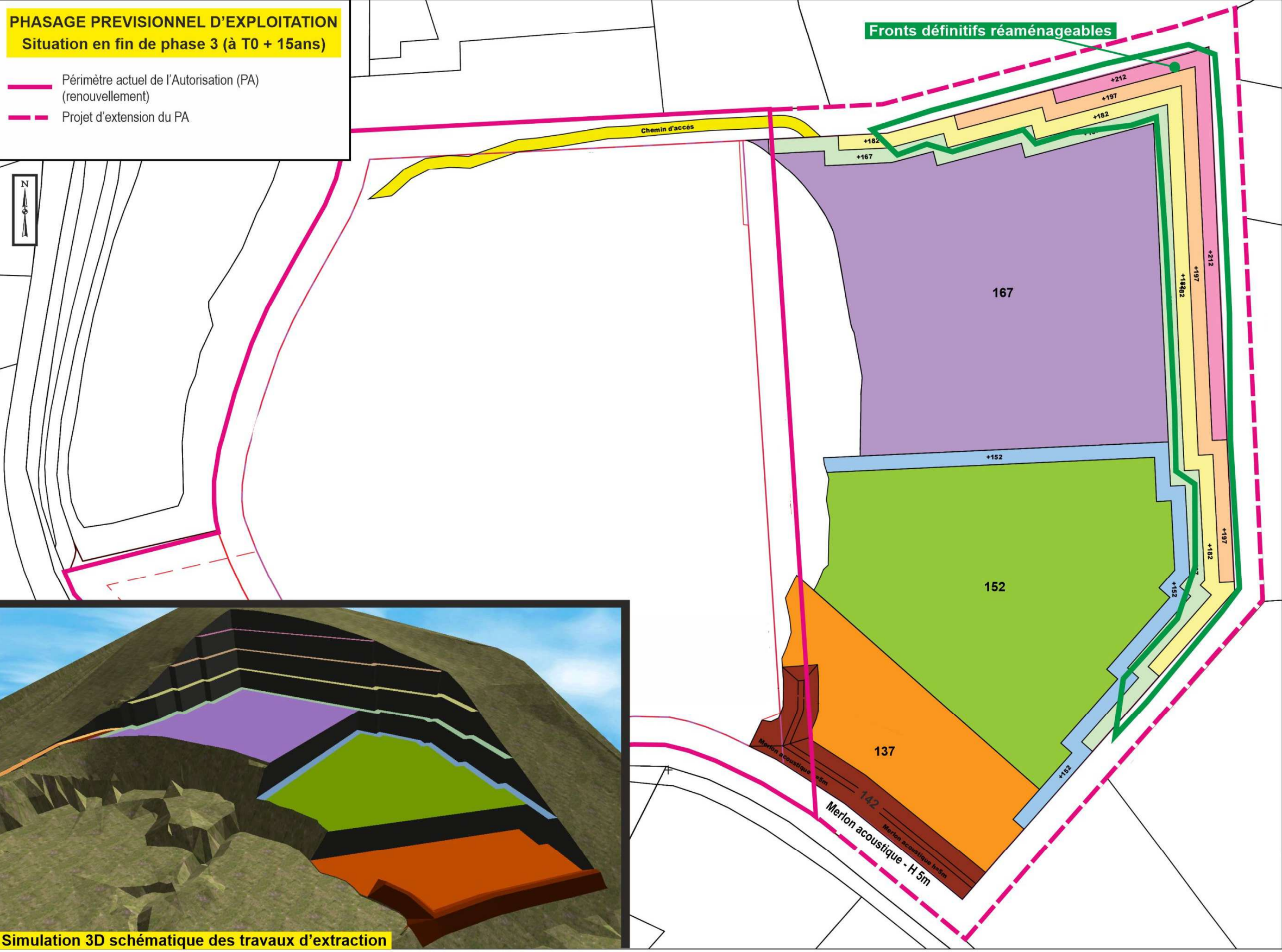
TRAVAUX PUBLICS
962 Av. du Périgord - 24200 SARLAT LA CANEDA
Tél : 05-53-25-11-17 ; Mail : tp@sasgarrigou.fr
CARRIERE DE SARLAT
845 Av. du Périgord - 24200 SARLAT LA CANEDA
Tél : 05-53-59-05-55

Date : 06/09/2024
Echelle : 1/1250

- Palier 1 : +212 NGF
- Palier 3 : +182 NGF
- Palier 5 : +152 NGF
- Palier 2 : +197 NGF
- Palier 4 : +167 NGF

PHASAGE PREVISIONNEL D'EXPLOITATION
Situation en fin de phase 3 (à T0 + 15ans)

- Périmètre actuel de l'Autorisation (PA) (renouvellement)
- Projet d'extension du PA



Simulation 3D schématique des travaux d'extraction

ZONES D'EXPLOITATION CARRIÈRE SARLAT



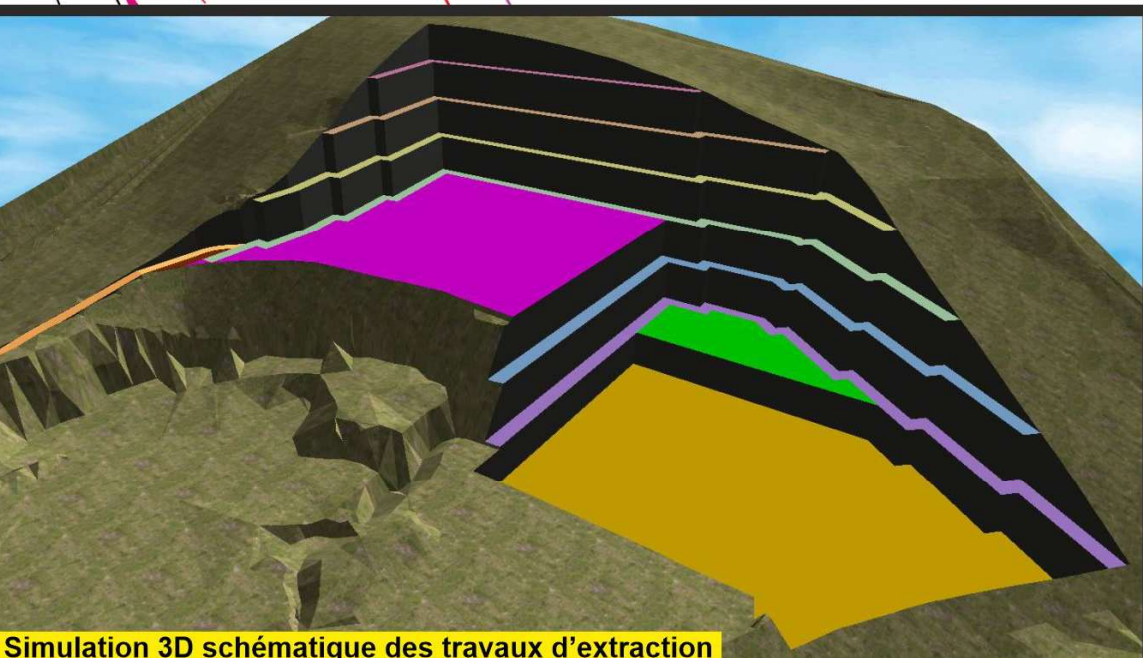
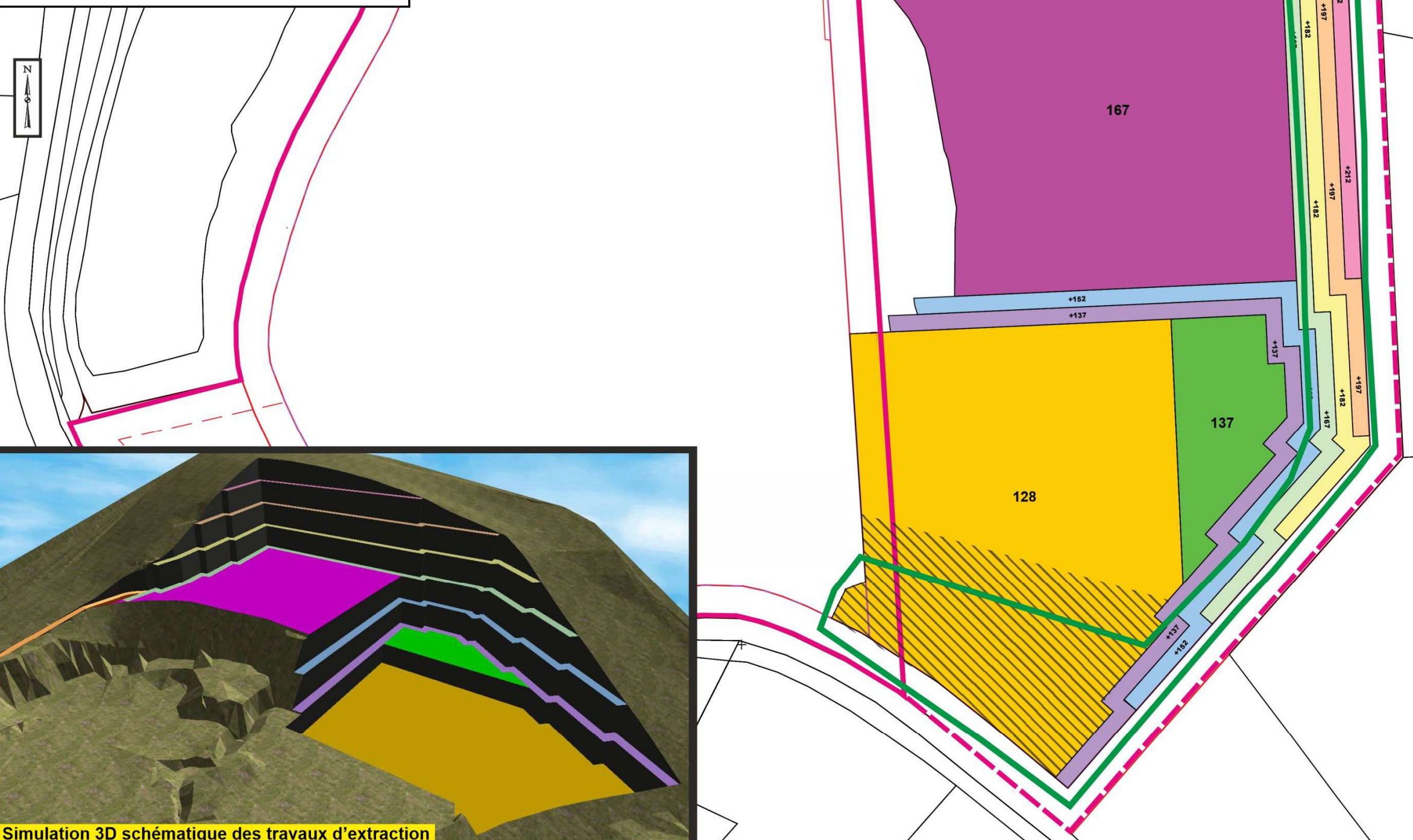
TRAVAUX PUBLICS
962 Av. du Périgord - 24200 SARLAT LA CANEDA
Tél : 05-53-25-11-17 ; Mail : tp@sasgarrigou.fr
CARRIÈRE DE SARLAT
845 Av. du Périgord - 24200 SARLAT LA CANEDA
Tél : 05-53-59-05-55

Date : 06/09/2024
Echelle : 1/1250

- Palier 1 : +212 NGF
- Palier 3 : +182 NGF
- Palier 5 : +152 NGF
- Palier 2 : +197 NGF
- Palier 4 : +167 NGF
- Palier 6 : +137 NGF

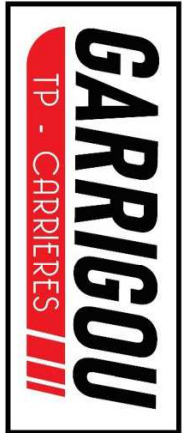
PHASAGE PREVISIONNEL D'EXPLOITATION
Situation en fin de phase 4 (à T0 + 20ans)

- Périmètre actuel de l'Autorisation (PA) (renouvellement)
- Projet d'extension du PA
- Zone d'accueil de matériaux inertes par remblaiement (épaisseur variable selon les quantités réellement accueillies et le projet de remise en état finale)



Simulation 3D schématique des travaux d'extraction

ZONES D'EXPLOITATION CARRIERE SARLAT



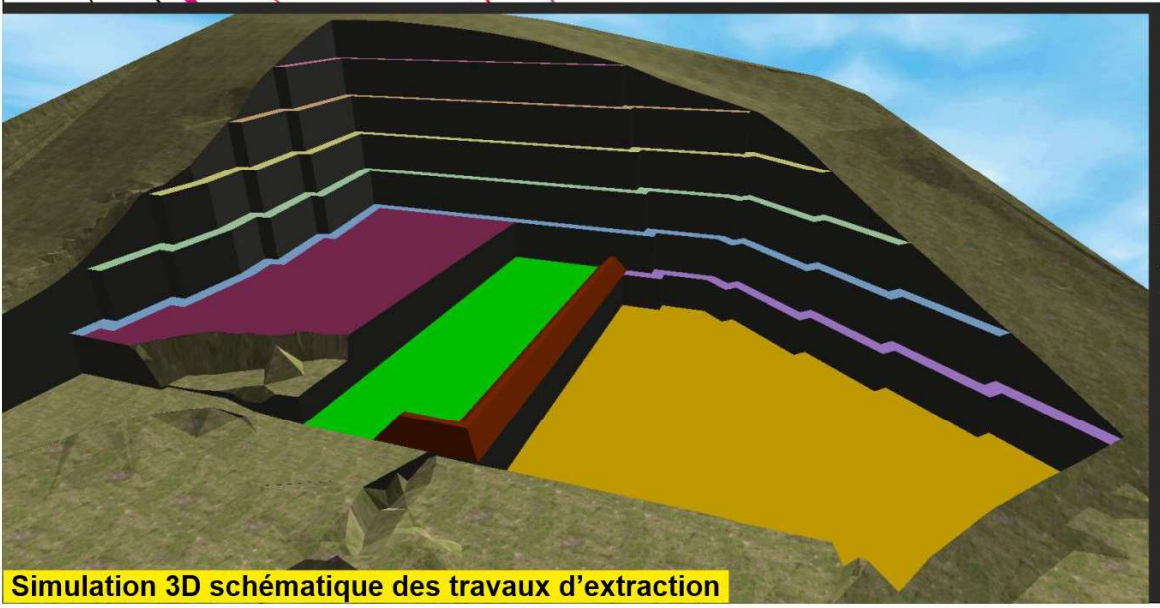
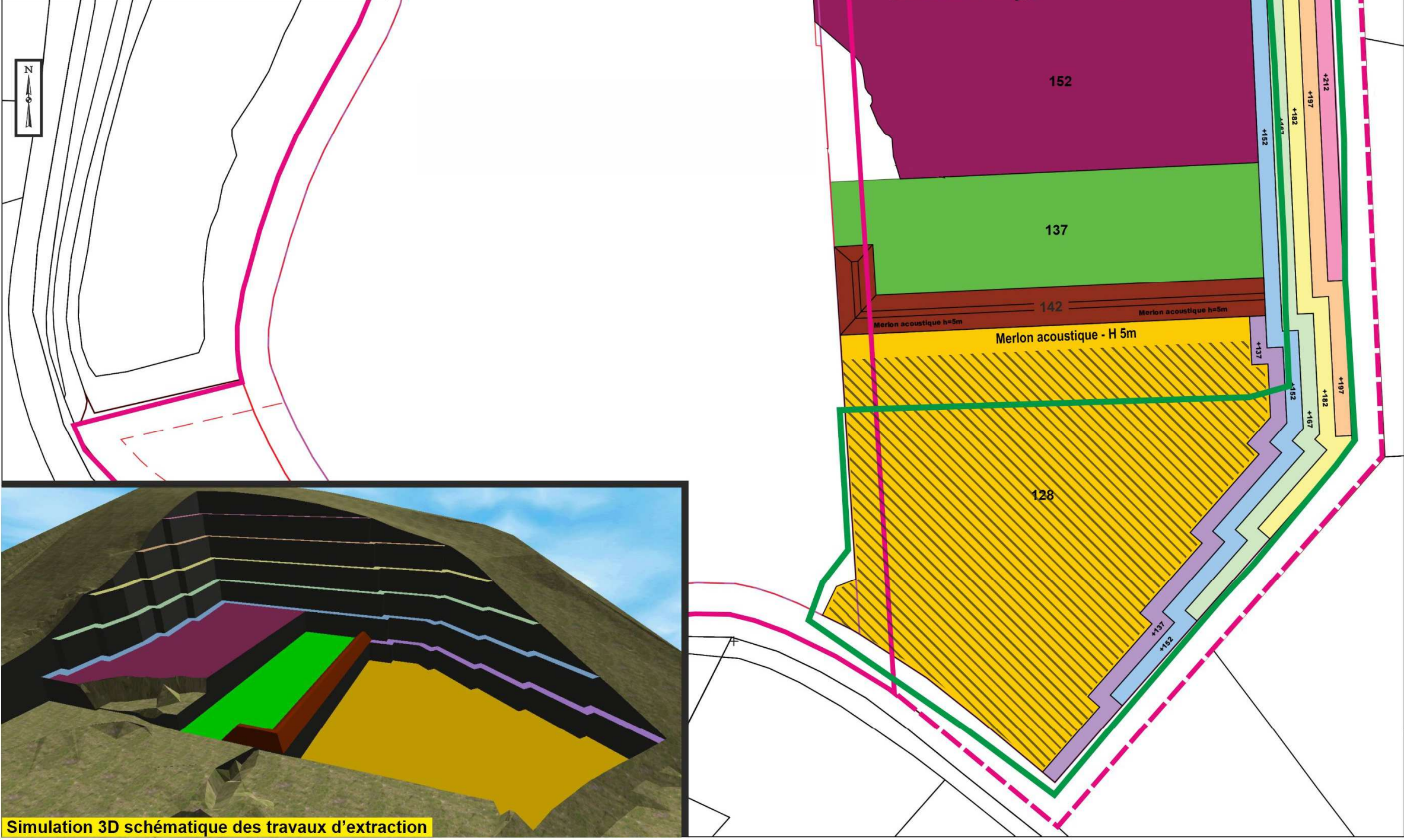
TRAVAUX PUBLICS
962 Av. du Périgord - 24200 SARLAT LA CANEDA
Tél : 05-53-25-11-17 ; Mail : tp@sasgarrigou.fr
CARRIERE DE SARLAT
845 Av. du Périgord - 24200 SARLAT LA CANEDA
Tél : 05-53-59-05-55

Date : 06/09/2024
Echelle : 1/1250

- Palier 1 : +212 NGF
- Palier 3 : +182 NGF
- Palier 5 : +152 NGF
- Palier 2 : +197 NGF
- Palier 4 : +167 NGF
- Palier 6 : +137 NGF

PHASAGE PREVISIONNEL D'EXPLOITATION
Situation en fin de phase 5 (à T0 + 25ans)

- Périmètre actuel de l'Autorisation (PA) (renouvellement)
- Projet d'extension du PA
- Zone d'accueil de matériaux inertes par remblaiement (épaisseur variable selon les quantités réellement accueillies et le projet de remise en état finale)



Simulation 3D schématique des travaux d'extraction

ZONES D'EXPLOITATION CARRIERE SARLAT



TRAVAUX PUBLICS
962 Av. du Périgord - 24200 SARLAT LA CANEDA
Tél : 05-53-25-11-17 ; Mail : tp@sasgarrigou.fr
CARRIERE DE SARLAT
845 Av. du Périgord - 24200 SARLAT LA CANEDA
Tél : 05-53-59-05-55

Date : 06/09/2024
Echelle : 1/1250

- Palier 1 : +212 NGF
- Palier 3 : +182 NGF
- Palier 5 : +152 NGF
- Palier 2 : +197 NGF
- Palier 4 : +167 NGF
- Palier 6 : +137 NGF

PHASAGE PREVISIONNEL D'EXPLOITATION

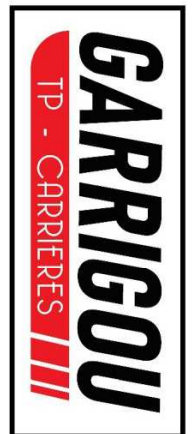
Situation en fin de phase 6 (à T0 + 30ans)
avant travaux de remise en état finale

- Périmètre actuel de l'Autorisation (PA) (renouvellement)
- Projet d'extension du PA
- Zone d'accueil de matériaux inertes par remblaiement (épaisseur variable selon les quantités réellement accueillies et le projet de remise en état finale)



Simulation 3D schématique des travaux d'extraction

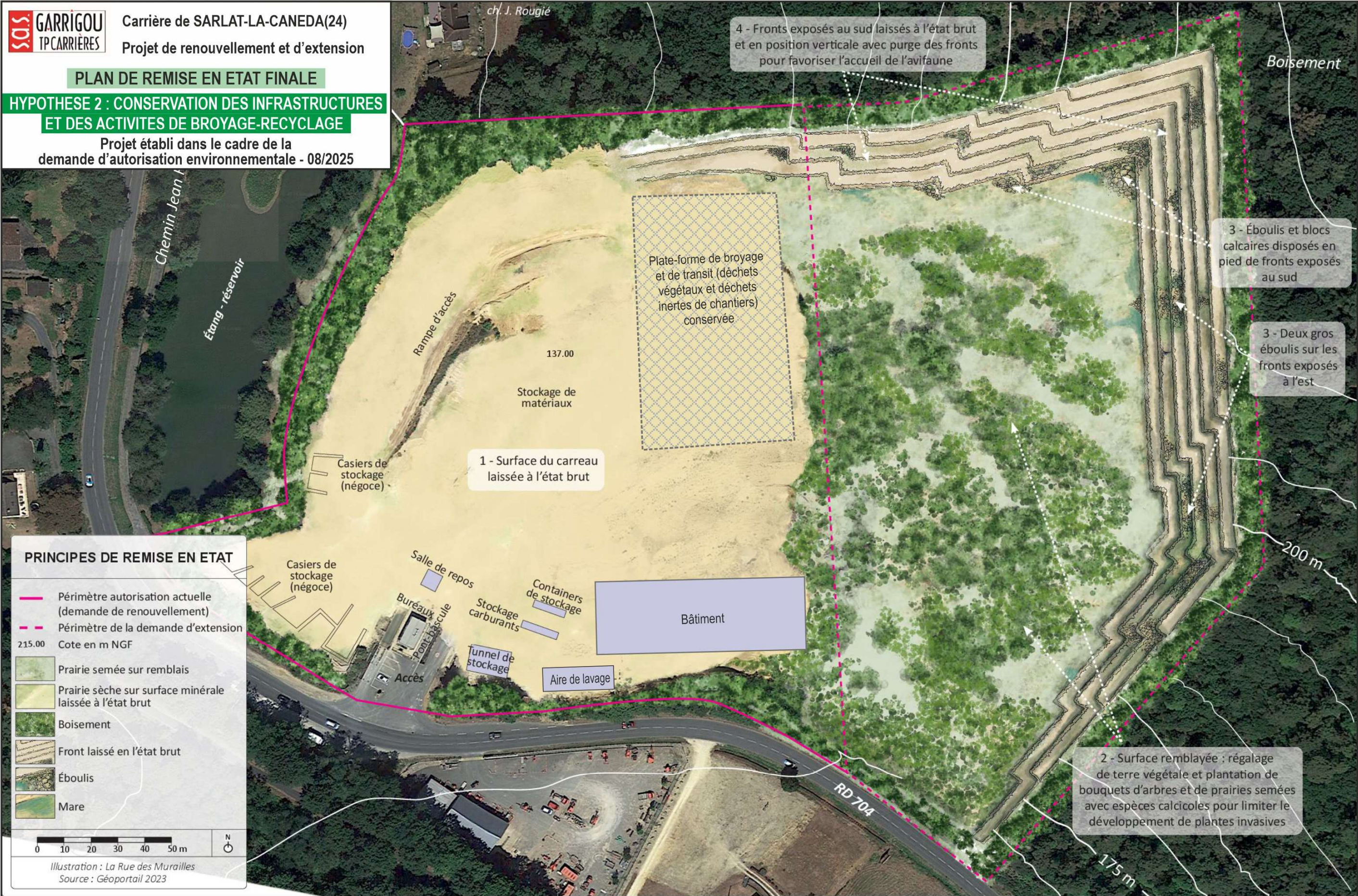
ZONES D'EXPLOITATION CARRIERE SARLAT



TRAVAUX PUBLICS
962 Av. du Périgord - 24200 SARLAT LA CANEDA
Tél : 05-53-25-11-17 ; Mail : tp@sasgarrigou.fr
CARRIERE DE SARLAT
845 Av. du Périgord - 24200 SARLAT LA CANEDA
Tél : 05-53-59-05-55

Date : 06/09/2024
Echelle : 1/1250





ANNEXE 2

Plan de gestion des déchets inertes et des terres non polluées **(mise à jour)**

I - CADRE REGLEMENTAIRE

L'arrêté ministériel du 22 septembre 1994 relatif aux exploitations de carrières et leurs installations de traitement a été modifié par l'arrêté du 5 mai 2010 à titre de transposition de la directive européenne n°2006/21/CE relative aux déchets de l'industrie extractive pour ce qui concerne la gestion des terres non polluées et des déchets inertes.

Cette modification :

- donne des définitions des terres non polluées et des déchets inertes et fixe les critères de détermination du caractère inerte des déchets d'extraction et de traitement des ressources minérales exploitées ;
- impose à l'exploitant d'établir un plan de gestion des déchets inertes et des terres non polluées ;
- établit des prescriptions d'exploitation des installations de stockage des déchets inertes en matière d'environnement de sécurité, de contrôle et de surveillance.

L'exigence relative au plan de gestion des déchets inertes et des terres non polluées résultant du fonctionnement de la carrière est établie par un nouvel article 16bis de l'arrêté ministériel du 22 septembre 1994. Ce plan de gestion doit être établi par l'exploitant avant le début d'exploitation et révisé au minimum tous les cinq ans, ainsi que dans le cadre d'une modification apportée aux installations, à leur mode d'utilisation ou d'exploitation et de nature à entraîner une modification du plan.

Pour la détermination du caractère inerte des déchets, le présent plan de gestion s'appuie sur la note d'instruction du MEEDDTL aux DREAL du 22 mars 2011 (réf BSSS/2011-35/TL) qui fixe les principes applicables et établit une liste nationale de déchets inertes dispensés de caractérisation.

Le plan de gestion des déchets inertes et des terres non polluées de cette carrière, joint ci-après, est établi pour répondre à ces nouvelles exigences. Il a été mis à jour dans le cadre de sa révision, et pour tenir compte du projet faisant l'objet de ce dossier.

Références des autorisations en vigueur sur ce site :

Date	Références	Echéance
20/10/2024	AP 041617	20/10/2022
13/12/2013	AP complémentaire 2013347-0048 du 13/12/2013 (changement d'exploitant)	20/10/2022
30/04/2020	AP de prolongation BE-2020-04-03 du 30/04/2020	20/10/2027

II - DESCRIPTION DU FONCTIONNEMENT DE LA CARRIERE

II.1 - Gisement et matériaux exploités

Le gisement exploité sur ce site depuis une cinquantaine d'années concerne une roche massive calcaire, constituée de formations datées du Crétacé Supérieur, étages du Coniacien et du Santonien.

Il s'agit de calcaires gréseux bioclastiques jaunes.

La découverte est représentée par une fine couche de terre végétale, de l'ordre de 20 cm, qui coiffe une couche d'altération superficielle de l'ordre de 1 m en moyenne.

Les produits élaborés, en sortie des installations de traitement, sont représentés par des granulats concassés calcaires, couvrant les principales granulométries en usage dans les travaux publics.

II.2 – Principe d'exploitation

Le principe d'exploitation du site s'effectue à ciel ouvert, successivement par :

- opérations de découverte sélective (terre végétale et roche altérée), par décapage et stockage provisoire ou réutilisation directe dans le cadre des travaux de remise en état ;
- abattage à l'explosif ;
- reprise et acheminement vers les groupes mobiles traitement des matériaux ;
- stockage par catégorie pour commercialisation.

A noter que cette exploitation intègre par ailleurs l'accueil de matériaux inertes issus de chantiers d'origine extérieure. Ces déchets inertes extérieurs ne sont pas concernés par ce plan de gestion.

II.3 – Données et chiffres-clés

Les données et chiffres-clés présentés ci-après prennent en compte le projet faisant l'objet de ce dossier

- **Productions :**

- Moyenne : 80 000 tonnes/an
- Maximum : 100 000 tonnes/an

- **Quantités totales de matériaux à extraire**

Sur la durée totale de l'autorisation sollicitée, soit 30 ans, les quantités de matériaux à extraire et à accueillir sont en synthèse les suivantes :

NATURE	VOLUMES TOTAUX (maximum)	DESTINATION	
		Remblaiement pour remise en état	Produits commercialisés (maximum)
Découverte (terre végétale et roche altérée)	34 000 m ³	34 000 m ³	-
Stériles d'exploitation et de production	150 000 m ³	150 000 m ³	-
Calcaire valorisé	1 500 000 m ³	-	1 500 000 m ³
TOTAL GISEMENT	1 684 000 m³	184 000 m³	1 500 000 m³
	TOTAL	509 000 m³	1 500 000 m³ soit 3 000 000 t

Matériaux à extraire sur ce gisement

- **Remise en état prévisionnelle**

Le programme de remise en état du site s'appuie sur la réhabilitation, par remblaiements et talutages, des zones exploitées avec réutilisation des matériaux stériles et de découverte.

III - CARACTERISATION ET ESTIMATION DES QUANTITES TOTALES DES DECHETS ET DES TERRES NON POLLUEES RESULTANT DU FONCTIONNEMENT DE LA CARRIERE

III.1 - Nature et caractéristiques

Ce site d'exploitation produit deux types de matériaux non valorisables résultant de son exploitation :

- la **terre végétale**, non classée comme déchet et qui ne nécessite aucune caractérisation, représente un total d'environ 34 000 m³ sur les 30 années du projet d'exploitation.
- les **stériles d'exploitation et de production**, dont le code déchet est **01 04 09** : « déchets provenant de la transformation physique et chimique des minéraux non métallifères ».

Il s'agit des matériaux non valorisables, qui représentent environ 10% de la roche brute extraite, soit une quantité totale de 150 000 m³ sur les 30 années de ce projet d'exploitation.

L'ensemble de ces matériaux de découverte et stériles est conservé sur le site, d'une part pour la réalisation d'aménagements provisoires tels que des merlons, et d'autre part pour la réhabilitation progressive et finale du site.

III.2 – Tableau de synthèse

Le tableau ci-après établit de façon exhaustive la liste des terres non polluées et des déchets inertes qui seront générés par les activités de la carrière.

SAS GARRIGOU TP CARRIÈRES		Carrière de Sarlat-la-Canéda (24)		
Activité : Exploitation de carrière de roche massive et traitement des matériaux		Production de granulats		
Formations concernées : roche calcaire		Découverte :	• Terre végétale	
		Gisement :	• Roche massive calcaire	
Code déchet	Nature (solide, liquide, boueux...)	Origine (découverte, extraction, traitement...)	Quantité totale estimée sur la durée d'exploitation	Identification du stockage
Terres non polluées	Terre végétale	Décapage	34 000 m ³ sur les 30 années du projet d'exploitation	Merlons provisoires, et réhabilitation du site (régalage en couche finale)
01 04 09 Stériles de production et d'exploitation	Matériaux stériles solides provenant des zones altérées du gisement et issus du traitement des matériaux par concassage-criblage	Extraction et premier traitement(purges)	150 000 m ³ sur les 30 années du projet d'exploitation	Remblaiement partiel de la zone d'extraction (carreau et fronts de taille), selon le phasage d'exploitation et de remise en état défini.

III.3 – Gestion des déchets

Les modalités de stockage, leurs conditions de stabilité, leurs effets sur l'environnement et leurs conditions de remise en état sont présentées dans le tableau suivant.

STOCKAGE DES TERRES DE DECOUVERTE ET DES STERILES DE PRODUCTION		Site : SAS GARRIGOU TP CARRIERES – Carrière de SARLAT-LA-CANEDA (24)		
Stockage	Dépôt de surface			
Code déchet / Nomenclature	01 04 09 : Stériles d'exploitation et de production			
Caractéristiques	Formations stériles issues des travaux l'exploitation et du traitement des matériaux par concassage-criblage			
Exploitation générant le déchet	Matériaux stériles solides calcaires provenant des zones altérées du gisement et produits calcaires issus du traitement des matériaux par concassage-criblage			
Quantités de stockage	Au total sur la durée du projet (30 ans) : 150 000 m ³			
Durée de stockage	Les matériaux sont réutilisés pour la remise en état du site, par remblaiement et régilage sur les fronts de taille. Certains stockages provisoires intermédiaire sont réalisés sous forme de merlons périphériques.			
Traitement ultérieur	Re végétalisation, selon le programme de remise en état prédéfini.			
Stabilité du stockage	Pas de risque d'instabilité : - les pentes des merlons ont été établies de façon à assurer leur stabilité ; - les matériaux sur les fronts sont mis en place en respectant leur profil naturel d'équilibre. Ils sont orientés vers la zone d'extraction, sans aucun risque d'entraînement vers l'extérieur.			
ENVIRONNEMENT ET SANTE	Eau	Sol	Air	Santé
Impacts potentiels	Négligeable : les zones de stockage sont incluses dans le secteur d'exploitation : les eaux pluviales rejoignent les points bas du site.	Négligeables : matériaux remis en place à l'emplacement de zones exploitées. Le fond géochimique est respecté.	Négligeable : envol de poussière limité au déplacement des engins.	Aucun
Moyens de prévention pour réduire les impacts	Organisation-même de la réutilisation de ces dépôts (remise en place coordonnée, végétalisation des merlons).	Respect de la pente de stabilité naturelle.	Arrosage des pistes, limitation de la vitesse.	Aucun
Procédure de contrôle et de surveillance	Réseau de surveillance de la qualité des eaux superficielles et souterraines.	Suivi par relevés topographiques.	Visuel	Suivis et contrôles réalisés dans le cadre de la surveillance globale du site.